



DÉLIBÉRATION n° 2014-12-19-12

du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 19 décembre 2014

**POINT 12 : APPROBATION DE DEMANDE DE CREATION, DE MODIFICATION ET DE
RENOUVELLEMENT DE DIPLOMES UNIVERSITAIRES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20 novembre 2014 ;
- VU** l'examen par la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 9 décembre 2014 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE, avec 27 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la demande de création présentée par l'UFR de Médecine, du Diplôme Inter Universitaire « Adolescents difficiles » dont le dossier est joint en annexe ;

APPROUVE, avec 15 voix pour, 6 voix contre et 9 abstentions, la demande de création présentée par l'UFR droit et Sciences Politiques, du Diplôme Universitaire « Sécurité Publique, prévention des risques et des collectivités territoriales », dont le dossier est joint en annexe ;

APPROUVE, avec 24 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la demande de création présentée par l'IEMN-IAE du Diplôme Inter Universitaire « Etudiant Entrepreneur », dont le dossier est joint en annexe ;

APPROUVE, à l'unanimité avec 29 voix pour, les modifications des Diplômes Universitaires « Anesthésie Pédiatrique » et « Réorientation vers la pratique de la Médecine Générale » présentées par l'UFR de Médecine, dont les dossiers sont joints en annexe ;

APPROUVE, à l'unanimité avec 30 voix pour, le renouvellement des Diplômes Universitaires « Orthopédie pour les Pharmaciens » et « Urgences Médicales et Chirurgicales et de Catastrophe » présentés par l'UFR de Pharmacie et de Médecine, dont les dossiers sont joints en annexe.

À Nantes, le 19 décembre 2014

Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX

**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES
CAMPAGNE 2014**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

1 - Fiche d'identité

- Création (Expiration habilitation : Non renouvelée en 2013)
- Renouvellement
- Modification

Intitulé : DIU Adolescents difficiles

Approches psychopathologiques, éducatives, sociologiques et judiciaires des adolescents en difficulté

Domaine de formation au sein de l'Université : Santé (Secteur médico-Social)

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

UFR Médecine et techniques Médicales

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

Université de Bretagne Occidentale de Brest - UFR Médecine (Pr Michel BOTBOL)

Université d'Angers - UFR Médecine (Pr Philippe DUVERGER)

Université(s) associée(s) : Université de Bretagne Occidentale de Brest et Université d'Angers

Université coordonnatrice du DIU : Université de Bretagne Occidentale de Brest

Mode d'organisation adopté :

- un groupe dans chaque site universitaire
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription

Année d'organisation à Nantes envisagée : 2021-2023

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1

(Virginie MOREL – Responsable de l'action de formation – virginie.morel@univ-nantes.fr)

Responsable de la formation : Pr. Olivier BONNOT, PU-PH de Pédiopsychiatre, CHU de Nantes

Téléphone : 02 40 08 36 67

E-mail : olivier.bonnot@chu-nantes.fr

Coordonnatrice pédagogique associée à la formation (le cas échéant) : Dr Paula HERRERA, PH de Pédiopsychiatrie, CHU de Nantes

Localisation des enseignements :

Rennes pour 5 modules

Nantes pour 4 modules (Pôle Formation Continue Santé)

Date de la 1^{ère} habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

2007

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	11 septembre 2014
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CFVU (Création ou renouvellement)	Favorable	20 novembre 2014
CFVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Les transformations de la société qui touchent aussi bien l'organisation des familles (conjugalité, parentalité) que les différentes institutions, rendent nécessaire une évolution des pratiques institutionnelles à l'égard des adolescents, miroir de la société et de ses contradictions.

Le recours à la psychiatrie est de plus en plus fréquent, et les pathologies arrivant aux urgences comme dans les consultations ont subi des modifications importantes au cours des dernières années : augmentation des troubles des comportements, attaques du corps, conduites addictives, conduites à risques. On observe aussi un rajeunissement important des pathologies (suicides d'enfant de moins de 10 ans, fugues en début de primaire...) Face aux nouveaux rapports à l'autorité des adolescents dans leur famille comme à l'école, à l'augmentation des pathologies du comportement et impliquant le corps, une réflexion collective sur les nouveaux enjeux de l'adolescence et sur l'adaptation des pratiques de terrain est nécessaire et doit se développer entre les différents intervenants auprès des jeunes, qu'ils travaillent à l'éducation nationale, dans la police ou la gendarmerie, dans le système judiciaire, dans les différentes institutions sociales et médico-sociales accueillant des jeunes, comme dans le système sanitaire.

Ce DIU s'inscrit dans une coordination nationale des DIU sur la même thématique (Adolescents difficiles). Il trouve son origine dans les débats du séminaire santé justice sur la prise en charge des mineurs en grande difficulté menés en mai 2000 à l'initiative de la PJJ. Les préconisations de l'atelier sur le travail en réseau des professionnels comportaient la création de Diplômes Universitaires Interprofessionnels sur l'ensemble du territoire national avec l'objectif de permettre aux professionnels engagés dans la prise en charge des Adolescents Difficiles :

- d'acquérir une culture et un langage communs,
- de construire une méthodologie de travail transversale

C'est ensuite la circulaire conjointe DGS/DGAS/DHOS/DPJJ du 3 mai 2002 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté qui a inclus la création des DU Adolescent Difficile dans les méthodes d'action qu'elle a préconisé pour promouvoir le travail en réseau et le développement de formations communes.

Un premier diplôme universitaire « adolescents difficiles : approche éducative et psychopathologique » était mis en œuvre cette même année 2002 à l'université Pierre et Marie Curie Paris VI sous la direction pédagogique du Professeur Jeammet et a été considéré comme un modèle de bonne pratique à diffuser dans les différentes régions et interrégions du pays.

Cette circulaire a été notamment versée dans le préambule du contrat Cadre de partenariat en santé publique entre la direction générale de la santé du ministère de la santé et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse établi en 2007.

En 2006, la circulaire conjointe Education Nationale, Justice, Intérieur et Défense du 16 août 2006, relative à la prévention et à la lutte contre les violences en milieu scolaire préconise la mise en place de DU « Adolescents difficiles ».

En 2010, le rapport d'Alain Bauer : « les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place de la famille » fait référence aux DU « Adolescents difficiles », soulignant la nécessité de développer et d'améliorer le partenariat, l'articulation et la coopération entre tous les acteurs. Ces préconisations sont reprises dans le rapport de Jean Marie Boeckel sur la prévention de la délinquance des mineurs.

L'expérience et l'évolution du cursus du DIU AD mis en place sur le Grand Ouest à partir de 2008 invite à une formalisation de la place et du rôle des acteurs investis dans le montage partenarial de ce dispositif de formation.

Par ailleurs, ce DIU existe depuis plusieurs années dans les villes universitaires suivantes : Paris, Toulouse, Lyon, Lille, Marseille

Il a été mis en place en 2008 pour couvrir les deux régions Bretagne et Pays de Loire associant des professionnels venant de l'ensemble des institutions engagées dans la prise en charge des adolescents difficiles. Dans le souci de faciliter la participation de l'ensemble des professionnels concernés dans l'Inter Région PJJ Grand Ouest, il vise maintenant à un recrutement s'étendant à la Basse Normandie (avec l'objectif d'inclure à terme l'Université de Caen) et a inclus l'Université d'Angers dans son organisation.

2.2 - Objectifs du diplôme

- Répondre à une demande forte de formation de la part des institutions impliquées dans la prise en charge des adolescents difficiles
- Organiser une réflexion collective sur les nouveaux enjeux de l'adolescence et sur l'adaptation des pratiques de terrain
- Mobiliser des participants venant des différentes institutions impliquées dans la prise en charge des adolescents difficiles
- permettre une actualisation des repères théoriques et des modèles de pratiques dans le travail avec les adolescents difficiles
- Organiser une dynamique de groupe permettant d'échanger largement sur des situations concrètes rencontrées, avec un partage de pratiques dans le cadre d'ateliers qui se dérouleront en groupes de 15 professionnels autour de deux animateurs, lors de chaque module
- Mettre l'accent sur les conditions de travail en réseau et sur les pratiques de ce travail

2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

La formation vise :

- Une meilleure connaissance du processus de l'adolescence, des pathologies de l'adolescence en particulier des troubles du comportement à l'adolescence.
- Une meilleure connaissance des nouvelles problématiques apparaissant chez les adolescents et en lien avec les mutations sociales, par exemple effets des médias et pratiques des médias par les adolescents, nouveaux rapports aux genres et aux sexes...
- Un développement de la capacité de travail en réseau avec une meilleure connaissance des différents partenaires du réseau, de meilleures capacités à gérer l'articulation entre différentes institutions du réseau et à savoir mieux utiliser les ressources du travail en réseau.
- A mieux connaître les nouvelles approches thérapeutiques des pathologies de l'adolescent, en particulier concernant les troubles du comportement.
- A apporter aux professionnels de l'adolescence une formation sur l'état actuel des connaissances psychologiques, psychopathologiques, psychosociales et légales, nécessaires à la compréhension de ces adolescents et de leur environnement.
- A former les différents acteurs autour des adolescents à des actions de suivi et de coopération.
- A mettre en commun et analyser les expériences significatives développées par les différents secteurs concernés.
- A construire un réseau multi-professionnel pour enrichir les pratiques et développer les cohérences dans les interventions entre les professionnels des différentes institutions.

2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Métiers actuels et futurs visés : professionnels des secteurs sociaux (Conseils Généraux notamment), professionnels des politiques de la ville, médico-sociaux, sanitaires, de la Police et Gendarmerie, de la Justice, de l'Education Nationale, les clubs de prévention, les missions locales...

Public(s) concerné(s) :

La formation est destinée aux professionnels intervenant auprès d'adolescents, impliqués dans la définition et la mise en œuvre des actions d'accompagnement des adolescents « en difficulté » dans les secteurs suivants :

Santé : infirmiers / cadres infirmiers / psychologues / psychiatres / médecins généralistes / médecins scolaires, internes en psychiatrie et pédopsychiatrie...

Education Nationale : personnels exerçant dans des établissements ou services accueillant des adolescents en difficulté , infirmiers, CPE, COPsy, assistants de service social, enseignants 1^{er} et 2nd degrés, formateurs, médecins, chefs d'établissements,

Justice : personnels socio-éducatifs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (secteur public et secteur associatif habilité) psychologues et cadres / personnels de l'Administration Pénitentiaire chargés des mineurs et cadres / magistrats / avocats

Secteurs Social et Médico-Social : travailleurs sociaux et cadres des collectivités territoriales, personnels éducatifs et cadres des établissements accueillant des adolescents (notamment secteur associatif habilité)...

Police et Gendarmerie : brigades des mineurs, brigades de sûreté urbaine, brigades de prévention de la délinquance juvénile, formateurs des fonctionnaires de police et gendarmerie

2.5 - Partenariats :

(Cocher) Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
Direction Interrégionale Grand Ouest de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) Bretagne, Pays de la Loire et Basse Normandie. Un Comité de pilotage de la formation est coordonné par la DIRGO PJJ dont les membres sont les institutions des régions Bretagne et Pays de la Loire engagées dans la prise en charge des adolescents en difficulté (Gendarmerie, Police, Justice, Conseils Généraux, DRASS, CHU d'Angers, Brest et Nantes : SMPR notamment)
Un Comité scientifique plus restreint (DRPJJ-Universités) est en charge de l'organisation des enseignements pour chaque promotion ouverte (Convention de partenariat en cours de signature).

- Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus)
- Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Une fiche d'évaluation de la formation permet un retour des stagiaires sur la formation suivie après chaque module. Une enquête sur les retombées professionnelles est envisagée avec un recul de 1 à 2 ans.

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Non : Prématurée en l'état

3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

3.0 Accès FI OUI NON

3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit : **Diplôme national de niveau Bac+2 (minimum)**

Conditions supplémentaires éventuelles :

Etre engagé, ou allant être engagé, dans la prise en charge d'adolescents difficiles

(FC : assistants sociaux, infirmiers, éducateurs, policiers, gendarmes, médecins, psychologues, magistrats, , etc...)

(FI : étudiants de 3^e cycle, Maîtrise de psychologie, Internes en DES de psychiatrie, de pédiatrie, en DESC de Pédopsychiatrie, etc...)

3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu :

3.4 - Procédures de recrutement

- Sur dossier

- Un entretien peut éventuellement (en fonction du dossier présenté) être imposé pour certaines personnes nécessitant une validation de leurs acquis personnels et professionnels pour accéder à la formation (non titulaires d'un titre requis pour l'accès de droit)

3.5 - Inscriptions

Pôle Formation Continue Santé

3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

Président :

Pr Michel BOTBOL, PU-PH, CHU de Brest

Vice-Président :

Pr. Olivier BONNOT, PU-PH, CHU de Nantes

Autres membres :

Pr. Philippe DUVERGER, PU-PH, CHU d'Angers

Représentants de la PJJ Bretagne-Pays de la Loire et Basse Normandie...

Il sera constitué avec précision au moment de l'ouverture à Nantes de ce DIU (Rentrée 2021)

3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

Le comité de pilotage fait office de Conseil de perfectionnement de la formation. Il est coordonné par la DIRPJJ, partenaire principal du DIU ; il est constitué des représentants des Universités habilitant le diplôme, des institutions des régions Bretagne et Pays de la Loire engagées dans la prise en charge des adolescents en difficulté – Gendarmerie, Police, Justice, Conseils Généraux, DRASS, CHU d'Angers Brest et Nantes.

Un comité scientifique réunit les responsables pédagogiques universitaires avec les représentants de la PJJ, pour la préparation des plannings, la coordination des sessions de formation, des validations et des budgets.

3.7 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : 45

. Effectif maximal : 60

4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université : 108 h =A

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : h = B

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage: 108 h = (A+B)

4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : 108h

Date de début des cours : Janvier N

Période de stage :

Période des sessions d'examen : Décembre N (1^{ère} Session) et Janvier N+1 (2^{ème} Session)

Soutenances mémoire

4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI NON

Part respective si EAD+présentiel :

5 - Bilan (en cas de renouvellements)

5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits				49				
Présents				47				
Admis				45				

5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Une seule promotion organisée à Nantes, une enquête sur les retombées professionnelles sera envisagée ultérieurement

6 – Organisation des enseignements

6.1 – Gestion des enseignements

Pôle Formation Continue Santé

6.2 Principaux responsables pédagogiques

Pr. Olivier BONNOT (Nantes), Pr Michel BOTBOL (Brest) et Pr Philippe DUVERGER (Angers)

6.3 Maquette des enseignements :

- Les enseignements sont structurés en 9 modules de 2 jours (12 h), répartis à Rennes et Nantes à raison de 5 modules à Rennes et 4 modules à Nantes. Un service coordonnateur de l'ensemble, est désigné en alternance tous les 3 ans.
- Chaque module est abordé par le biais d'une approche pluridisciplinaire, avec des approches psychologiques, psychiatriques, éducatives, juridiques et sociologiques. Il se déclinera à travers des séances plénières, des tables rondes et des ateliers permettant ainsi de favoriser une connaissance théorique, l'analyse des pratiques, l'élaboration d'outils et la réflexion sur le travail en réseau.
- Les séances plénières se dérouleront sur 3 demies journées par module (9 h)
- Les ateliers (1 demie journée par module soit 3 h) regrouperont 15 à 20 personnes et seront animés par 2 animateurs réguliers (qui relèveront de la pédopsychiatrie et du socio-pédagogique) tout au long des 9 mois.
- 3 axes thématiques sont définis :
 - Axe 1 – des adolescents aujourd'hui (modules 1, 2, 3)
 - Axe 2 – les difficultés des adolescents (modules 4, 5, 6)
 - Axe 3 - les pratiques professionnelles (modules 7, 8, 9)

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
Axe 1 – Les adolescents aujourd'hui (Modules 1, 2, 3 à Rennes)		36h				
- Soigner et éduquer les adolescents difficiles aujourd'hui : Une introduction				BOTBOL M.	PU-PH	UBO de Brest
- Nouvelles familles				GUT A.S.	PH	UBO de Brest
- Adolescence et réseau				SAINT-ANDRE S.	PH	UBO de Brest
- Adolescence et Nouvelles						

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Technologies de l'Information - Adolescence et Médias - Adolescence et Culture - Adolescence et droit - Droit pénal des mineurs - Politique de la jeunesse			STORA M. RIM M. MOREAU C. PEDROT P. ROUSSEL G. LONCLE P.	Psychologue PU Lettres MCU Sociologie PU Droit MCU Droit Enseignante Sciences de l'Education	Paris UBO de Brest Université de Rennes Université de Toulon Université de Rennes EHESS
Axe 2 – Les difficultés des adolescents (Modules 4, 5 à Rennes) - Adolescents et accès au soin - Les équipes mobiles - Les troubles externalisés à l'adolescence - Les mineurs auteurs de délinquance sexuelle		24h	TORDJMAN S. MABO S. CAM P. BOURG C.	PU-PH PH PH PH	CHU de Rennes CHU de Rennes UBO de Brest MDA de Besançon
Axe 2 – Les difficultés des adolescents (Module 6 à Nantes) - Les addictions et toxicomanies - Les troubles scolaires - Le suicide		12h	VENISSE J.L. BONNOT O. DUVERGER P.	PU-PH PU-PH PU-PH	CHU de Nantes CHU de Nantes CHU d'Angers
Axe 3 - Les pratiques professionnelles (modules 7, 8, 9 à Nantes) - Les Violences intrafamiliales et la protection des mineurs - Les foyers de l'aide sociale à l'enfance - Point de vue criminologique - Les structures contraignantes - Les états limite à l'adolescence - Les médiations éducatives et thérapeutiques - L'éthique des pratiques professionnelles avec les adolescents difficiles		36h	BRONSARD G. BRONSARD G. VILLERBU L. BOTBOL M. FABRE G. DURAND E. DURAND E.	PH PH PU PU-PH Psychiatre Magistrat Magistrat	MDA de Marseille MDA de Marseille Université de Rennes UBO de Brest Marseille ENM de Bordeaux ENM de Bordeaux
Total.....		108 h			

7 – Validation

7.1 – Gestion des examens

Pôle Formation Continue Santé

7.2 - Contrôle des connaissances

- Assiduité, tout au long de l'année
- Rédaction et soutenance d'un mémoire sur une thématique impliquant des adolescents difficiles, prise en charge individuelle ou collective, aspects institutionnels, ou problématique plus théorique avec conséquences sur les modalités de prise en charge (appréciation donnée au candidat)

Le diplôme est délivré si le stagiaire a été présent lors des modules et s'il obtient une appréciation convenable.

En cas de défaillance justifiée, et sur autorisation du responsable pédagogique, le stagiaire pourra se réinscrire, sans suivi d'enseignements, pour la rédaction et la soutenance du mémoire, en gardant le bénéfice de l'appréciation d'assiduité.

Il est prévu, selon les besoins des participants, une possibilité de tutorat pour les aider dans l'élaboration de leur mémoire. Les tuteurs pourront être des personnes extérieures à l'équipe opérationnelle du DIU dès lors qu'elles sont en lien avec son comité pédagogique et son comité de pilotage.

Concernant la soutenance des mémoires, en cas de non validation du jury, du fait de différentes circonstances, il est prévu une session de rattrapage qui se déroulera à minima à trois semaines d'intervalle du jury officiel.

7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

Président :

Pr. Michel BOTBOL, PU PH, CHU de Brest

Vice-Président :

Pr. Olivier BONNOT, PU PH, CHU de Nantes

Autres membres :

Pr. Philippe DUVERGER, PU PH, CHU d'Angers

Mme Rousselet, Conseillère technique, DIRGOPJJ

Mme Brossier

Animateurs des groupes de pratiques

Professionnels de la PJJ, Psychiatrie, Police, Gendarmerie, Magistrats intervenants

Il sera constitué avec précision au moment de l'ouverture à Nantes de ce DIU (Rentrée 2021)

8 – Tarifcation du diplôme

8.1 Encaissements :

Pôle Formation Continue Santé

8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

Tarif 1

Tarif plein : 1611,9 € + 88,1 € (Droits annexes) = **1 700 €**

Public concerné : Formation continue financée

Tarif 2

Abattement de 25% : 1186,9 € + 88,1 € (Droits annexes) = **1 275 €**

Public concerné : Formation continue non financée

Tarif 3

Abattement de 50% : 761,9 € + 88,1 € (Droits annexes) = **850 €**

Public concerné : Internes en médecine et étudiants inscrits dans les autres universités

Tarif 3bis

Abattement de 53,24% : 761,9 € + 33 € (Droits annexes) = **794,9 €**

Public concerné : Internes en médecine et étudiants inscrits à l'Université de Nantes

Tarif 4

Abattement de 75% : 336,9 € + 88,1 € (Droits annexes) = **425 €**

Public concerné : Réinscriptions (sans suivi d'enseignements)

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

9- Budget

9.1 - Gestion financière

Pôle Formation Continue Santé

9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	5	205 €	Tarif 1 1 700 €	35	59 500 €
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2 1 275 €	6	7 650 €
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	198	10 854 €	Tarif 3 850 €	4	3 400 €
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		11 059 €			
Frais de déplacement		16 500 €			
Restauration					
Communication, promotion		10 582 €			
Locaux					
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		21 164 €			
Droits annexes		3 965 €			
Reversement services centraux		3 528 €			
Reversement UFR		3 528 €			
Reversement Labo d'Enseignement		224 €			
TOTAL CHARGES		70 550 €	TOTAL RECETTES		70 550 €

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
70 550 €	45	1 567,78 €
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
11 059 €	45	245,76 €

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
CAMPAGNE**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

1 - Fiche d'identité

- Création
- Renouvellement
- Modification

Intitulé : DU Sécurité publique, prévention des risques et collectivités territoriales (SPPR)

Domaine de formation au sein de l'Université :

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

UFR de droit et des sciences politiques de Nantes

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

Service de formation continue de la faculté de Droit et Sciences Politiques

Responsable de la formation : ERIC MONDIELLI, professeur de droit
Tél 02 40 14 15 46 email : eric.mondielli@univ-nantes.fr

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :
M. Thierry LEZEAU, directeur F.C.F (FORENSIC CONSULTING France^o)

Ingénierie de la formation : Mme METAIS SOULARD Evelyne, 02 40 14 15 29, evelyne.soulard@univ-nantes.fr

Localisation des enseignements :

UFR de Droit et Sciences Politiques

Date de la 1^{ère} habilitation de la formation (en cas de renouvellement) :

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	19/06/2014
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	20/11/2014
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Le Diplôme universitaire « **Sécurité publique, prévention des risques et collectivités territoriales** » a pour objectif d'apporter aux candidats les outils de compréhension des problématiques de sécurité publique par une approche juridique et pratique. Cette formation entend explorer en mettant en perspective les dimensions préventives et les aspects de gestion des risques en matière de sécurité publique rencontrés par les collectivités territoriales.

Il existe à ce jour peu de formations universitaires en France et dans le cadre régional du grand ouest orientées autour de la thématique de la sécurité publique et des problèmes concrets rencontrés par les collectivités territoriales et leurs agents. Ce diplôme entend répondre à ces besoins de formations dans une perspective nationale et locale. Le DU a été élaboré par le service de formation continue et les enseignants de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes en partenariat avec FORENSIC CONSULTING France, organisme spécialisé dans l'analyse et l'évaluation des procédures et expertises en criminologie et criminalistique, fondé sur un partenariat d'ingénierie s'appuyant sur un réseau d'experts, de techniciens et de professionnels reconnus appartenant au secteur public et privé.

Cette offre de formation se caractérise par son aspect pluridisciplinaire, une approche des différents acteurs de la sécurité publique au travers du prisme légal et réglementaire. Cette formation sera dispensée en collaboration avec les intervenants du monde universitaire, notamment pour les modules juridiques et par des professionnels en contact avec les différentes thématiques de sécurité publique abordées (Magistrats, cadres préfectoraux et territoriaux, avocats, officiers de police judiciaire et gradés de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, police municipale, services de secours (SDIS, SAMU, Sécurité civile ...).

L'hétérogénéité des problématiques de sécurité impose des réponses coordonnées de la part des différents acteurs. En conséquence le diplôme s'adresse à des cadres installés dans la vie professionnelle engagés dans un dispositif de formation continue, mais également à des étudiants soucieux d'acquérir des connaissances pour un parcours professionnel lié à la sécurité.

2.2 - Objectifs du diplôme

Le DU « Sécurité publique, prévention des risques et collectivités territoriales » a pour objectif d'apporter aux candidats un socle de compétences et de connaissances portant à la fois sur le domaine juridique et sur les dimensions institutionnelles, mais également une appréhension des notions et des dispositifs pratiques. La formation s'appuie sur l'expertise des différents acteurs intervenant sur les diverses questions de sécurité publique et met l'accent sur l'approche pratique à travers l'analyse de cas concrets et pratiques, d'analyses d'expériences professionnelles ...), tout en donnant les bases juridiques théoriques nécessaires. Il s'agit au final d'assurer une formation théorique et pratique dans le domaine de la sécurité publique, en complétant la formation des professionnels déjà engagés dans la vie active et en permettant une spécialisation de personnes en formation initiale.

2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

- Connaître, comprendre et maîtriser le contexte législatif et réglementaire du cadre d'action des différents acteurs et partenaires de la sécurité publique
- Identifier et appréhender les acteurs institutionnels dans leur diversité, leur mode de fonctionnement et leurs contraintes
- Connaître et anticiper les réponses administratives, juridiques et techniques face aux différents risques rencontrés par les acteurs régionaux et locaux.
- Identifier et maîtriser les outils et dispositifs de prévention
- Appréhender les dimensions pluridisciplinaires du maintien de l'ordre et de la sécurité publique
- Analyser et évaluer les risques en fonction d'une échelle de gravité.
- Identifier les interlocuteurs et correspondants participants à la gestion et au traitement des risques
- Intégrer les notions et éléments de la culture de sécurité et de prévention

Et plus spécifiquement :

- Donner les clés permettant une meilleure adaptation professionnelle, acquérir un savoir-faire et le savoir-être face des situations à risque.
- Mettre en œuvre les conditions requises pour les primo-intervenants

2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Le DU s'adresse aux professionnels (cadres et agents) :

- **Fonction publique territoriale** : cadres et agents de la fonction publique territoriale (Direction Générale des Services (DGS), DGA, coordinateur de Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), responsable de service de prévention et de citoyenneté, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Communautés de commune, Mairies, etc...),
- **Elus territoriaux en charge de problèmes de sécurité publique.**
- **Fonction publique d'Etat et Fonction publique Hospitalière** : cadres et agents de la fonction publique d'Etat (Justice, Préfecture, administrations déconcentrées, ..), magistrats, avocats et professionnels de la justice, , cadres et agents de l'administration pénitentiaires, SAMU, personnels et cadre des établissements hospitaliers etc...
- **Responsables services privés** : responsables et agents d'entreprises de sécurité privée, de sureté, de surveillance et de transports de fonds, personnels d'encadrements et agents d'établissements scolaires, les personnels et cadres des établissements de santé et soins privés,
- **Forces de sécurité publique et de secours** : cadres et agents des forces de sécurité publique (Police nationale, Gendarmerie nationale, Douanes, Offices, et police municipale), cadres et agents de la sécurité aéroportuaire, et portuaire, agents et cadres de la SNCF, personnels d'installations protégées, agents de la sécurité de la voie publique, Sécurité Civile.

Il s'adresse également à toute personne :

- titulaire d'un BAC ou équivalent ou titre avec trois ans d'expérience
ou
- d'un BAC +2 dans le domaine de formation

2.5 - Partenariats :

Le DU est organisé en partenariat étroit avec FORENSIC CONSULTING France.

FORENSIC CONSULTING France assure des formations auprès des écoles d'avocats, Barreaux et Avocats. Cet organisme regroupe des experts et techniciens agréés auprès des tribunaux et travaille en étroite collaboration avec des auxiliaires de justice.

Ce partenariat se matérialise selon les modalités suivantes :

- les professionnels qui se tournent vers FORENSIC CONSULTING France pour obtenir le DU, sont renvoyés vers l'inscription au DU « **Sécurité publique, prévention des risques et collectivités territoriales** » pour y suivre la formation
- les responsables de formation et référents de FORENSIC CONSULTING France interviennent à ½ du volume horaire des enseignements du diplôme d'Université
- Le logo et les coordonnées de FORENSIC CONSULTING France figureront conjointement avec celles de l'Université sur la plaquette de présentation du DU « **Sécurité publique, prévention des risques et collectivités territoriales** »

Une **convention** sera conclue entre l'Université de Nantes et FORENSIC CONSULTING France

Un **avenant annuel financier** matérialise les engagements et les rôles respectifs.

(Cocher)
respectifs.)

Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles

Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus)

Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Une enquête à trois mois de façon individuelle avec envoi d'un questionnaire

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Le diplôme Universitaire « Sécurité publique, prévention des risques et collectivités territoriales » sera inscrit au RNCP. Cette inscription doit permettre l'embauche de salariés sous contrat de professionnalisation, soit en parcours complet, soit en modularisation (le cas échéant période de professionnalisation).

3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

3.1 – Accès

L'accès à la formation est ouvert :

- Soit à toute personne titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (BAC +2) ;
- Soit à toute personne de niveau BAC ou équivalent ou titre justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins de trois années dans un emploi lié à un domaine de formation

Conditions supplémentaires éventuelles : **entretien de positionnement (motivation)**

3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : Niveau II

3.4 - Procédures de recrutement

L'accès à la formation se fait sur dossier, examiné par la commission pédagogique (composée de représentants de l'Université de Nantes et de représentants FORENSIC CONSULTING France) chargée d'examiner les demandes de formation.

Les candidats qualifiés et expérimentés peuvent solliciter des dispenses et des allègements portant sur les modules de formation dans les conditions fixées par l'arrêté d'habilitation. Ces demandes sont examinées et accordées par la commission pédagogique.

3.5 - Inscriptions

Les inscriptions administratives sont gérées par le service formation continue de l'UFR de droit et des sciences politiques, Université de Nantes.

3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

Les critères de recrutement sont les suivants :

- Niveau BAC + 2 (ou équivalent pour les candidats étrangers), lien entre le diplôme et la profession exercée ou envisagée, maîtrise de la langue française pour les candidats étrangers.

Ou

- Niveau BAC ou équivalent ou titre avec expérience professionnelle de 3 ans, en lien avec au moins un

domaine de formation.

Composition de la Commission Pédagogique :

- Président : M. E. MONDIELLI, professeur, Université de Nantes
- Vice-président M. TH. LEZEAU, directeur FCF
- Autres membres :
- Mme. Marion LALOUE, avocat (barreau de Nantes)
- M. Marc JOYAU, professeur, Université de Nantes

3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

- Président : M. E. MONDIELLI, professeur, Université de Nantes
- Vice-président M. TH. LEZEAU, directeur FCF
- Autres membres :
- Mme. Marion LALOUE, avocat (barreau de Nantes)
- M. Marc JOYAU, professeur, Université de La Rochelle

3.7 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : 15
- . Effectif maximal : 25

4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université : h =

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage: h =

4.4 - Calendrier de la formation :

- Date de début des cours pour la première promotion : janvier 2015
- Promotion suivante : de préférence en janvier pour le parcours complet
- Période des sessions d'examen : décembre pour la première session et février N+1 pour la deuxième session

4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI NON

Part respective EAD+présentiel : Toute la documentation et les plans de cours seront mise en ligne sur EXTRADOC – Possibilité pour les étudiants d'avoir en appui les supports de l'UNJF sur le module Droit Pénal.

5 - Bilan (en cas de renouvellements)

5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits								
Présents								
Admis								

5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Un questionnaire sera envoyé au plus tard 3 mois après la fin de la formation.

6 – Organisation des enseignements

6.1 – Gestion des enseignements

Le service de formation continue de la faculté de Droit et Sciences Politiques assure la gestion des enseignements en partenariat avec le coordonateur et le référent de FORENSIC CONSULTING FRANCE

6.2 Principaux responsables pédagogiques

ERIC MONDIELLI, professeur de droit
M. THIERRY LEZEAU, directeur F.C.F (FORENSIC CONSULTING France°)

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants chercheurs universitaires, de professionnels ayant une expérience de la **Sécurité publique, prévention des risques et collectivités territoriales**.

Dans l'annexe de la maquette des enseignements, vous trouverez la liste complète des enseignants.

6.3 Maquette des enseignements : ANNEXE 1

7 – Validation

7.1 – Gestion des examens

La gestion des examens est assurée par le service formation continue de l'UFR de droit et de sciences politiques en partenariat avec le coordinateur de FCF

7.2 - Contrôle des connaissances

L'assiduité est exigée tout au long de la formation.

Le contrôle des connaissances au DU « sécurité publique, prévention des risques et collectivités territoriales » (SPPR) comprend trois éléments :

Une étude de cas sous forme de rapport écrit

Des épreuves écrites

Des épreuves orales

Une étude de cas sous forme de rapport écrit coefficient 2

L'étude de cas prendra la forme d'un rapport de 8 à 10 pages maximum (caractère Times New Roman 12 en interligne 1,5 avec 2,5 de marge en haut et en bas). L'étude de cas devra comporter un sommaire. Un tutorat sera mis en place afin d'accompagner les stagiaires de la formation professionnelle dans la conduite de l'étude de cas. Les stagiaires disposeront d'un délai de trois semaines pour rendre leur étude.

Les épreuves écrites (modules des enseignements fondamentaux)

- **module 1 : Libertés et droits fondamentaux / et Institutions juridictionnelles** (durée de l'épreuve 1H30) coefficient 1
- **module 2 : Droit des collectivités territoriales et sécurité publique / Maintien de la police administrative et sécurité publique** (durée de l'épreuve 1H30) coefficient 1
- **module 3 : Politique de sécurité et Politique de la ville et Droit pénal et procédure pénale** (durée de l'épreuve 1H30) coefficient 1

Un oral avec tirage au sort du sujet : coefficient 1

Chaque stagiaire bénéficiera de 20 minutes de préparation dans une salle surveillée (aucun document ne sera autorisé dans le cadre de cette préparation. L'oral en lui-même aura une durée de 20 minutes. Il se déroulera devant un jury composé de trois intervenants de la formation dont au moins deux enseignants chercheurs. Le candidat disposera sur ces 20 minutes de 5 minutes de présentation de son travail, les 15 minutes restantes étant consacrées à des questions posées par les membres du jury

Les épreuves écrites et orales se dérouleront en fonction du calendrier universitaire.

Une seconde session d'examens sera organisée, dans les deux mois suivant la fin des enseignements, pour les étudiants qui n'auraient pas obtenu la moyenne de 10/20 exigée pour valider le diplôme

7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

Président : M. E. MONDIELLI, professeur, Université de Nantes

Vice-président M. TH. LEZEAU, directeur FCF

Autres membres :

Mme. Marion LALOUE, avocat (barreau de Nantes)

M. Marc JOYAU, professeur, Université de Nantes

8 – Tarification du diplôme

8.1 Encaissements :

Les encaissements seront faits par l'agence comptable de l'Université de Nantes

8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

Tarif 1

Tarif plein : **3 788.10 €**

Public concerné :

Tarif 2

Abattement de 25%

Public concerné :

Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

Tarif 4

Abattement de 75%

Public concerné :

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
34	16	33	5,1	88,1

9- Budget

9.1 - Gestion financière

- Le suivi budgétaire sera assuré par le bureau financier de l'UFR de Droit et Sciences Politiques.
- La facturation sera faite par le bureau financier de l'UFR de Droit et Sciences Politiques.

9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement + Travaux de recherche et recueil de données			Tarif	Nombre	
516 Eq TD	Enseignants-chercheurs : 210 HETD*42,97 €	9023,70 €	3.700,00	15	55.500,00
	Autres fonctionnaires : 100*42,97 €	4297,00 €			
	Vacataires : 206*58,00 €	11948,00 €			
			Droits annexes 88,10 €	15	1.321,50
Coût total des charges d'enseignement		25 268.70 €			
Frais de déplacement (base 200 €*15)		3000,00 €			
Restauration (base 15,25€*37)		564,00 €			
Hébergement (base Nantes 60 €*15)		900,00 €			
Communication, promotion		629,40 €			
Locaux					
Equipement, matériel		861,25 €			
Frais de personnel de gestion administrative du service formation continue de l'UFR droit		9 750.83 €			
Prime responsable pédagogique		2 000.00 €			
Frais de coordination FORENSIC Consulting France :		9 750.83 €			
Reversement services centraux Droit inscriptions		1321.50 €			
Reversement service centraux : 5 % Présidence		2775.00 €			
TOTAL CHARGES		56821.50 €	TOTAL RECETTES		56821.50 €

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
56821.50	15	3 788.10 €
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
25 268.70 €	15	171.25

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Visa Directeur de la composante de rattachement

Le.....

D.U. SECURITE PUBLIQUE - PREVENTION DES RISQUES et COLLECTIVITES TERRITORIALES

FORMULAIRE CONSULTATION

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
1										
2										
3	MODULE PRATIQUE	ASPECTS TECHNIQUES ET PRATIQUES DE LA SECURITE								
4	N° SOUS MODULE (INTERVENTION ET COURS)	INTITULES DES SOUS MODULES (INTERVENTION OU COURS)	DEVELOPPEMENT	DUREE DES COURS EN REGROUPEMENT	NATURE DES HEURES DE FORMATION EN REGROUPEMENT	HEURES DE TUTORAT	INTERVENANT	STATUT	LIEU	OBSERVATIONS
5	1	Organisation GENDARMERIE	Organigrammes, mode de fonctionnement, formations, moyens d'action, contraintes, coopération... ZPM - ZGN - différents services de GENDARMERIE - qualification judiciaire : OPJ, APJ OFFICES NATIONAUX - ex... santé publique, OCRVP, OCTRIS, etc... cadre général d'exercice, missions, contraintes...	4,5	Equi TD	7,5	NOËL GICQUEL	PRIVE	NANTES	
6	2	Organisation Police Municipale	Organigramme, mode de fonctionnement, formations, moyens d'action, contraintes, coopération, aspects légaux d'intervention	4,5	Equi TD	7,5	Intervenant, responsable d'un service de police municipale	FONCTIONNAIRE	NANTES	
7	3	statut des agents de sécurité publique	Cadre légal, réglementation, pouvoirs et attributions, surveillance, investigations, protection, vidéo, principales infractions susceptibles d'être relevées à l'encontre des agents.	4,5	Equi TD	7,5	Personnel L.C.F LEZEAU Mr	PERMANENT FORENSIC	QUESTEMBERT (56)	
8	4	cadre légal et réglementaire de la sécurité Privée	Cadre légal, réglementation, pouvoirs et attributions, surveillance, investigations, protection, vidéo, principales infractions susceptibles d'être relevées à l'encontre des agents.	4,5	Equi TD	7,5	SERGE JAFFRE responsable société de sécurité privée	PRIVE	SEINE ET MARNE (77)	
9	5	Les services répressifs judiciaires : GENDARMERIE POLICE NATIONALE	GIE : Unités judiciaires - BDRU - CIC organigrammes répartition géographique zones de compétences	4,5	Equi TD	7,5	PRIVE	PRIVE	NANTES	
10	6	Les services d'intervention et les services spécialisés	POLICE : DJP, SRPJ, BSU organigrammes répartition géographique zones de compétences	4,5	Equi TD	7,5	PASCAL KERLAU	PRIVE	RENNES	
11	7	Gestion moderne de la scène d'infraction : normes et protocoles	GIGN - RAID - GIPN - P2I - PSIG - chiens - spéléo etc... Cadres d'interventions, matériels et moyens	4,5	Equi TD	7,5	PERSONNEL GENDARMERIE	FONCTIONNAIRE	?	
12	8	Primo-intervenants	historique, présentation des principes fondateurs, les normes européennes, les protocoles d'intervention, but recherché, contraintes, étude de cas concrets	9	Equi TD	15	Personnel F.C.F Mr LEZEAU	PERMANENT FORENSIC	QUESTEMBERT (56)	
13	8	Primo-intervenants	Approche des différentes phases : Pré-alerte, alerte, transport, premières mesures prises, protections à prendre, notions de compte-rendu, photographies, enregistrements, etc...	4,5	Equi TD	7,5	Personnel F.C.F LEZEAU Mr	PERMANENT FORENSIC	QUESTEMBERT (56)	

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	4	Introduction à la procédure pénale et notions de base de procédure pénale	Introduction à la procédure pénale et notions de base de procédure pénale	9	Equi TD	pas de tutorat mais support cours de procédure pénale de l'UNJF	pressenti membre de l'équipe pénale ou professionnel qualifié	Fonctionnaire ou privé	NANTES	
57	5	Procédure pénale : le procès pénal (ppes directeur du procès pénal, les droits de la défense, la preuve, l'enquête)	Procédure pénale : le procès pénal (ppes directeur du procès pénal, les droits de la défense, la preuve, l'enquête)	9	Equi TD	pas de tutorat mais support cours de procédure pénale de l'UNJF	pressenti membre de l'équipe pénale ou professionnel qualifié	Fonctionnaire ou privé	NANTES	
58	6	La notion de responsabilité pénale	La notion de responsabilité pénale	4, 5	Equi TD	pas de tutorat mais support cours de procédure pénale de l'UNJF	pressenti membre de l'équipe pénale ou professionnel qualifié	Fonctionnaire ou privé	NANTES	
59										
60										
61	TOTAL DE LA FORMATION			214,5						
62	TOTAL DU TUTORAT					277,5				

HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITES CAMPAGNE 2014

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art. 17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

1 - Fiche d'identité

- Création**
- Renouvellement**
- Modification**

Intitulé : DIU Etudiant Entrepreneur

Domaine de formation au sein de l'Université : Droit, Economie, Gestion

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

Institut d'Economie et de Management de Nantes – Institut d'Administration des Entreprises (IEMN-IAE)

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

Le pôle entrepreneuriat (DRPI) et le dispositif CREATIV seront mobilisés. D'autres composantes pourront s'associer le cas échéant en fonction des nécessités de formation des étudiants entrepreneurs.

Université(s) associée(s) : Université d'Angers, Université du Maine

Université coordonnatrice du DIU : COMUE L'UNAM PEPITE CREER

PEPITE est un Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat labellisé par le MENESR.

PEPITE CREER est le PEPITE des Pays de la Loire labellisé par le MENESR en mai 2014 et soutenu par la Région Pays de la Loire, il est rattaché à l'Unam.

Mode d'organisation adopté :

- un groupe dans chaque site universitaire
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription

Année d'organisation envisagée à Nantes : dès la rentrée 2014-2015

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

IEMN-IAE et Creativ à l'Université de Nantes en collaboration avec le Comité Entrepreneuriat de l'Université Angers, le référent entrepreneuriat de l'Université du Maine et le PEPITE CREER

Responsables de la formation :

- Université de NANTES : Nicolas Antheaume, Professeur des Universités
- Université d'ANGERS : Cécile Jarry-Lethu, MCF, et Alexis Todokoff, MCF
- Université du MAINE : Gilles Marouseau, MCF

Coordonnateur pédagogique inter-Universités associé à la formation : Jérôme Authier, Directeur PEPITE CREER (COMUE L'UNAM)

Localisation des enseignements :

La formation est localisée sur les sites universitaires d'Angers, de Nantes et du Mans. La formation peut également se dérouler sur les sites des partenaires du PEPITE CREER.

Date de la 1^{ère} habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	14 octobre 2014
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	20 novembre 2014
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Dans le cadre du Plan Etudiant Pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat PEPITE lancé par le MENESR pour contribuer au développement du tissu entrepreneurial national et aux dynamiques locales de création de richesses et de création d'emplois, les Universités de Nantes, Angers et du Maine développent une politique Entrepreneuriat Etudiant qui vise deux objectifs :

- faire découvrir l'entrepreneuriat aux étudiants et susciter des vocations entrepreneuriales ;
- faciliter la réalisation des projets entrepreneuriaux des étudiants et des jeunes diplômés.

Le premier objectif passe par un plan d'actions d'information et d'actions de sensibilisation et cible l'ensemble des étudiants des Universités. Le second objectif participe à l'insertion professionnelle de l'étudiant ou jeune diplômé dont la vocation est d'entreprendre quelles que soient les caractéristiques du projet entrepreneurial de cet étudiant ou jeune diplômé (économie sociale et solidaire, start up, reprise d'entreprise familiale...).

La réalisation de ce second objectif s'appuie sur une offre d'outils, parmi lesquels le Statut National Etudiant Entrepreneur et le présent DIU Etudiant Entrepreneur associé à ce statut :

- le Statut National Etudiant Entrepreneur permet à l'étudiant de rendre compatibles l'émergence de son projet entrepreneurial et la poursuite de ses études en lui fournissant un cadre propice. Ce cadre propice s'organise autour
 - d'un double tutorat,
 - d'un accès à un espace de co-working dédié à l'entrepreneuriat,
 - de la substitution possible du projet entrepreneurial au stage ou projet de fin d'étude,
 - de la possibilité de s'inscrire dans le DIU Etudiant Entrepreneur associé au Statut,
- le DIU Etudiant Entrepreneur permet à l'étudiant ou jeune diplômé inscrit
 - d'acquérir les compétences utiles à la définition et à la mise en oeuvre de son projet entrepreneurial par l'accès à une formation adaptée,
 - d'accéder à des solutions d'accompagnement spécifique,
 - de bénéficier d'une mise en réseau avec les partenaires du PEPITE CREER (Erasmus Entrepreneur, couveuses, pépinières d'entreprises, incubateurs...),
 - de valoriser sa démarche entrepreneuriale par la validation des compétences acquises,
 - de prétendre aux bourses sur critères sociaux (sous réserve de labellisation du DIU par le Comité de Pilotage de la Mission Nationale de Coordination du plan PEPITE).

Le DIU Etudiant Entrepreneur s'inscrit dans plusieurs dynamiques territoriales :

- il participe à inscrire les Universités de Nantes, Angers et du Maine dans la dynamique nationale impulsée par le MENESR sous l'égide de la Mission Nationale de Coordination des PEPITE. Par circulaire transmise le 21 mai 2014 aux Présidents d'Université, Directeurs d'Etablissements d'Enseignement Supérieur et Présidents des CUE, la Secrétaire d'Etat Chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche demande à chaque Etablissement d'Enseignement Supérieur de mettre en oeuvre dès la rentrée 2014-2015 le Statut National Etudiant Entrepreneur. Ce statut est obligatoirement adossé à une Diplôme Etudiant Entrepreneur ;
- inter établissements, il est un des axes forts de la dynamique collaborative régionale en matière d'entrepreneuriat étudiant ;
- pluri-sites, il permet un ancrage local d'une offre spécifiquement dédiée à l'étudiant entrepreneur : cette proximité doublée de la spécificité de l'offre permet à l'étudiant de mener de front et dans de meilleures conditions sa formation principale et le développement de son projet entrepreneurial ;
- il vise à respecter les instructions de la Charte de Labellisation Nationale du MENESR (en date du 21 mai 2014) et les consignes délivrées par la Mission Nationale de Coordination PEPITE. De plus, il est élaboré sur la base des nombreux échanges entre les PEPITE du territoire national. Ce faisant, il est construit selon les mêmes principes que le Diplôme Etudiant Entrepreneur proposé par le PEPITE Bretagne prédisposant à une construction facilitée de la future offre entrepreneuriat au sein de l'UBL.

En Annexes :

- Annexe 1 : Circulaire DGESIP sur la création du Statut National d'Etudiant Entrepreneur et sur le diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur
- Annexe 2 : Charte de Labellisation nationale du diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur

2.2 - Objectifs du diplôme

L'objectif du DIU est de fournir un cadre administratif et un accès à un contenu pédagogique pour accompagner l'étudiant-entrepreneur.

L'inscription de l'étudiant à ce DIU vise à optimiser ses chances de réussite tant dans ses études que dans la mise en oeuvre de son projet entrepreneurial :

- grâce à la création d'une communauté de porteurs de projets

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

- grâce à l'acquisition de compétences spécifiques
- grâce à un accompagnement de l'étudiant par une équipe experte
- grâce à une mise en réseau avec les acteurs spécifiques de l'entrepreneuriat
- grâce à une reconnaissance de sa spécificité (statut dérogatoire) et à une valorisation.

1.1 : Public ciblé

Le DIU Etudiant Entrepreneur s'adresse prioritairement aux étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets entrepreneuriaux créateurs d'emplois.

1.2 : Compétences et objectifs professionnels

Le dispositif du DIU Etudiant Entrepreneur est orienté autour de l'accompagnement individualisé de l'étudiant dans le cadre de son projet entrepreneurial. Dans le cadre de ce DIU, l'étudiant se consacre à l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances, d'expériences professionnelles et/ou personnelles nécessaires à la construction de son projet entrepreneurial.

2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Le DIU Etudiant Entrepreneur vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences transversales et de gestion utiles à la réalisation de son projet entrepreneurial. Ces compétences correspondent à celles du référentiel national de compétences Esprit d'Entreprendre et Entrepreneuriat élaboré par la DGESIP. Ces compétences sont rappelées dans le dossier de candidature et de suivi du Statut National Etudiant Entrepreneur, elles sont également reprises dans la Charte de Labellisation nationale du diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur (cf Annexe 2).

2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Tous secteurs d'activité concernés par un projet de création d'entreprise

Métiers cibles : Créateur et repreneur d'entreprise.

Code Rome : M1302 – Direction de petite et Moyenne entreprise

2.5 - Partenariats :

Partenariats (actuels ou en cours de constitution) :

- PEPITE CREER (COMUE L'Unam)
- les partenaires du PEPITE CREER : Coopératives d'Activités et d'Emplois, Technopoles, Erasmus Entrepreneurs, réseaux d'entrepreneurs, Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire, Chambres Consulaires, etc...

2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Au niveau national en lien avec la Coordination Nationale PEPITE, sont programmées :

- la construction d'un observatoire national PEPITE,
- la création d'une association nationale des étudiants entrepreneurs devenus entrepreneurs,

Au niveau de la COMUE L'UNAM :

- suivi annuel dans le cadre des bilans d'activités du PEPITE CREER communiqués au MENESR,

Au niveau de l'établissement :

- adhésion aux programmes d'enquêtes d'insertion professionnelle de l'Université,
- suivi dans le cadre d'associations d'anciens (ex : ALTEO à l'IEMN-IAE, ...)

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

NON

3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

3.1 – Accès

Les conditions sont fixées par la circulaire DGESIP de mai 2014 (cf Annexe 1): être titulaire du Statut National Etudiant Entrepreneur

3.2 - Niveau des enseignements suivis :

Le DIU Etudiant Entrepreneur est accessible notamment à tout étudiant. De fait, le diplôme requis pour candidature est le baccalauréat ou niveau équivalent. Le DIU Etudiant Entrepreneur est donc attribué avec un niveau bac+1.

3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : sans objet

3.4 - Procédures de recrutement

Conformément à la charte de labellisation nationale du Diplôme Etudiant Entrepreneur (cf Annexe 2), le recrutement dans le DIU est conditionné à l'obtention du Statut National Etudiant Entrepreneur :

- l'inscription est facultative, voire obligatoire pour les étudiants (FI ou FC), selon l'ampleur de leur projet entrepreneurial et selon le profil de l'étudiant porteur de ce projet,
- l'inscription est obligatoire pour les personnes ne pouvant justifier d'une inscription en cours dans l'enseignement supérieur.

3.5 - Inscriptions

Service scolarité de la composante de rattachement

3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Conformément à la charte de labellisation nationale du Diplôme Etudiant Entrepreneur (cf Annexe 2), la commission de recrutement et de validation des acquis est confondue avec le comité d'Engagement PEPITE qui attribue le Statut National Etudiant Entrepreneur.

3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON (stricto sensu)

Composition du Conseil de perfectionnement :

Le DIU Etudiant Entrepreneur sera amené à évoluer selon une double impulsion :

- nationale :
 - la mission nationale de coordination PEPITE met en place des groupes de travail (création de supports pédagogiques numériques, plateformes numériques, référentiel de compétences,...) qui peuvent amener à faire évoluer le DIU Etudiant Entrepreneur.
 - Un premier bilan sur les déclinaisons du Diplôme Etudiant Entrepreneur dans les différents PEPITE est programmé en Mai 2015 et conduira au partage de bonnes pratiques ainsi qu'à l'émergence de propositions d'amélioration.
- locale :
 - les responsables du DIU sur chacun des sites universitaires en lien avec le coordinateur pédagogique régional, peuvent être amenés à faire évoluer le DIU en fonction du retour des étudiants et des partenaires.

3.7 Capacité d'accueil :

Effectif d'équilibre : 15 étudiants

Effectif maximal : conditionné par la capacité d'accueil des espaces de co-working dédiés à l'entrepreneuriat

4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université : variable en fonction du profil et du projet entrepreneurial de l'étudiant

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : absence de stage

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage : variable en fonction du profil et du projet entrepreneurial de l'étudiant

4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation :

L'inscription au DIU est délivrée pour une année universitaire. Cependant, en cas de projet demandant une durée de maturation plus longue ou en cas d'événements ayant retardé le projet, l'étudiant peut être autorisé à renouveler son inscription au DIU Etudiant Entrepreneur (sous réserve d'une nouvelle obtention du Statut National Etudiant Entrepreneur).

Date de début des cours : janvier

Période de stage : sans objet

Période des sessions d'examen : à l'issue de la formalisation du projet entrepreneurial de l'étudiant dans le respect des dispositions légales et décisions de l'établissement en matière de fin d'année universitaire.

4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI NON

Part respective si EAD+présentiel :

Un dispositif de visio-conférences est prévu et sera mis en œuvre ou non en fonction des effectifs sur chacun des sites. Des outils seront proposés en lignes pour faciliter la structuration du projet par le PEPITE CREER (boîte à outils).

Echéance inconnue : déploiement de ressources en ligne produite par la Mission Nationale de Coordination des PEPITE

5 - Bilan (en cas de renouvellements)

5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits								
Présents								
Admis								

5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Création ou reprise d'entreprise
 Augmentation du taux de survie de l'entreprise à 5 ans

6 – Organisation des enseignements

6.1 – Gestion des enseignements

Secrétariat des Composantes des Universités partenaires délivrant le diplôme

6.2 Principaux responsables pédagogiques

Responsable pédagogique pour l'Université de Nantes : Nicolas Antheaume
 Responsables pédagogiques pour l'Université d'Angers : Cécile Jarry-Lethu et Alexis Todoskoff
 Responsable pédagogique pour l'Université du Maine : Gilles Marouseau
 Coordinateur pédagogique pour la COMUE l'UNAM : Jérôme Authier

6.3 Maquette du DIU Etudiant Entrepreneur :

Seules deux Unités d'Enseignement (UE) sont évaluées :

UE Projet entrepreneurial :

- Temps de travail personnel de l'étudiant porteur de projet entrepreneurial
- Temps de tutorat enseignant
- Temps de tutorat professionnel par les partenaires de PEPITE CREER ou de l'établissement
- Temps de validations (bilans d'étape et évaluation finale)

UE Parcours de formation :

Accès à un parcours de formation personnalisé construit sous le contrôle du/des Responsables Pédagogiques du DIU Etudiant Entrepreneur en fonction de l'évaluation initiale du porteur de projet :

- accès en auditeur libre à des enseignements ou UE d'enseignements dans les maquettes constituant l'offre de formation de l'Université (dans la limite de la capacité d'accueil) ou d'autres Etablissements d'Enseignement Supérieur (possibilité de conventionnement)
- accès (libres, prioritaires ou réservés) à l'animation des espaces de coworking de l'Université, des autres établissements d'Enseignement Supérieur, de PEPITE CREER ou de partenaires : tables rondes, ateliers de formation...
- accès à des manifestations organisées par les partenaires de PEPITE CREER ou de l'Université.

En annexes :

Annexe 3 : Programme indicatif des ateliers, tables rondes, animations offertes dans les espaces de co-working
 Annexe 4 : Liste indicative des enseignements de l'Université de Nantes susceptibles d'être proposées aux étudiants entrepreneurs inscrits en DIU

7 – Validation

7.1 – Gestion des examens

Services dédiés des composantes associées au DIU Etudiant Entrepreneur

7.2 - Contrôle des connaissances

Le Statut National Etudiant Entrepreneur attribué pour une année universitaire peut être retiré sur décision du Comité d'Engagement PEPITE. Ce retrait entraîne de fait la radiation du DIU Etudiant Entrepreneur.

Le DIU Etudiant Entrepreneur est délivré à l'étudiant après la validation

- d'un rapport écrit
- et d'une soutenance orale

comportant deux volets

- un état d'avancement du projet entrepreneurial (sous forme de plan d'affaires et/ou rapport d'activité)
- un bilan de compétences de l'étudiant (sur la base des préconisations de l'Annexe 2)

7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

Le jury du DIU Etudiant Entrepreneur est constitué d'un représentant de PEPITE CREER, des responsables pédagogiques du DIU, des tuteurs enseignants et des tuteurs professionnels.

8 – Tarification du diplôme

8.1 Encaissements :

Service Dédié de la composante et de l'Université

8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

Tarif 1 : Inscription prise en charge par organisme financeur

Tarif plein : **819.60 euros**

Public concerné : Etudiant avec interruption d'études depuis plus de trois ans (relevant de la formation continue) ou non (relevant de la formation initiale), avec prise en charge des droits de formation par un organisme financeur (OPCA, entreprise, CIF...)

Tarif 2

Abattement de 25% : -

Public concerné : -

Tarif 3 : Inscription individuelle et relevant de la FC

Abattement de 50% : **409.80 euros**

Public concerné : Etudiant avec interruption d'études depuis plus de trois ans (relevant de la formation continue) sans prise en charge des droits de formation par un organisme financeur (OPCA, entreprise, CIF...)

Tarif 4 : Inscription individuelle et relevant de la FI

Abattement de 75% : **204.9 euros**

Public concerné : Etudiant justifiant d'une inscription principale dans un autre diplôme de l'enseignement supérieur ou avec interruption d'étude inférieure à trois ans (relevant de la formation initiale), sans prise en charge des droits de formation par un organisme financeur (OPCA, entreprise, CIF...)

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
34	16	33	5,1	88,1

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année. Les tarifs proposés satisfont les instructions de la Charte de Labellisation nationale du diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur (cf annexe 2) à savoir des droits d'inscriptions légaux et spécifiques (droits de formation et droits annexes) demandés à l'étudiant entrepreneur inférieurs à 500 euros.

9- Budget

9.1 - Gestion financière

Services dédiés des Universités partenaires

9.2 – Budget prévisionnel

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

- Le budget est calculé sur la base de l'effectif d'équilibre de 15 étudiants avec statut national étudiant entrepreneurs inscrits en DIU, dont :
- 9 étudiants relevant de la formation initiale, avec inscription simultanée dans un autre diplôme de l'Université et droits d'inscription individuels légaux et spécifiques de 237,90 euros (Tarif 4)
 - 4 étudiants relevant de la formation initiale avec inscription principale en DIU et droits d'inscription individuels légaux et spécifiques de 293,00 euros (Tarif 4)
 - 1 étudiant relevant de la formation continue avec inscription individuelle principale en DIU et droits d'inscriptions individuels légaux et spécifiques de 497,90 euros (Tarif 3)

Il est à noter qu'une « Contribution d'équilibre PEPITE » est prévue pour atteindre l'équilibre financier et assurer l'ouverture de la formation dans chacune des universités partenaires en cas d'inscriptions inférieures à 15 (dans chaque université). Cette contribution d'équilibre PEPITE est égale au déficit budgétaire éventuel de la formation sur chaque site et plafonnée à 1193,07 euros (déficit associé à la formation d'un seul étudiant entrepreneur inscrit au Tarif 4). Cette aide interviendra annuellement sur la période 2014-2017, après examen par PEPITE d'un état des dépenses produit en bonne et due forme par l'Université sollicitant cette aide.

CHARGES PAR NATURE					MONTANT	RECETTES PAR NATURE				MONTANT		
Coût par étudiant					à financer	Recettes par étudiant			Financement			
Type de dépenses	Volume horaire ETD	Coût horaire	Sous-Total	Nombre d'étudiants		Type de recettes	Valeur unitaire	Nombre d'étudiants				
tutorat enseignant et validations partielles ou finales	3	40,91	122,73	15	1840,95							
Tutorat par praticien de la création d'entreprise ou chef d'entreprise	9	57,84	520,56	15	Mécénat de compétences	Temps de tutorat par praticien de la création d'entreprise ou chef d'entreprise	520,56	15	Mécénat de compétences			
(I) UE Projet entrepreneurial (hors coûts pris en charge par les partenaires ou PEPITE)					1840,95							
Enseignements en auditeur libre					Amorti par la composante	Valorisation de l'audition libre à des cours et TD dispensés en Licence ou Master				Apport en industrie de la composante		
Animations des espaces de Co-working					Mécénat de compétences	Valorisation des animations des espaces de Co-working				Mécénat de compétences		
Manifestations des partenaires PEPITE ou Université					Mécénat de compétences	Valorisation des Manifestations des partenaires PEPITE ou Université				Mécénat de compétences		
(II) UE Parcours de formation (hors coûts amortis par la composante, pris en charge par les partenaires, Université ou PEPITE)					0							
Coût par étudiant					à financer	Recettes par étudiant			Financement			
Type de dépenses	Coût unitaire	Volume	Sous-Total	Nombre d'étudiants		Type de recettes	Valeur unitaire	Nombre d'étudiants				
Fonctionnement espaces de Coworking					Contributions PEPITE et Université	Valorisation du fonctionnement des espaces de Co-working				Contributions PEPITE et Université		
Responsabilité pédagogique DIU	15 heures ETD				613,65							
Communication					150	Contribution d'équilibre PEPITE				0,00	15	0
Réception					500	(i) Financement d'équilibre PEPITE (hors apports en industrie ou nature des partenaires, PEPITE et Université)				0		
Reprographie					173,8							
Bibliothèque Universitaire	34	1	34	5	170	Recettes par étudiant						
Médecine Préventive	5,1	1	5,1	5	25,5	Type de recettes	Valeur unitaire	Nombre d'étudiants	Financement			
FSDIE	16	1	16	5	80	Inscription principale prise en charge par organisme financeur	907,70	0	0			
Frais Généraux	33	1	33	15	495	Inscription principale Etudiant Entrepreneur FC	497,9	1	497,9			
(III) Frais de fonctionnement (hors coûts amortis par la composante, pris en charge par les partenaires, Université ou PEPITE)					2207,95	Inscription principale Etudiant Entrepreneur FI	293	4	1172			
(I+II+III) TOTAL CHARGES (hors coûts amortis par la composante, pris en charge par les partenaires, Université ou PEPITE)					4048,9	Inscription simultanée Etudiant Entrepreneur FI	237,9	10	2379			
						(ii) Droits d'inscriptions et droits annexes (hors coûts amortis par la composante, pris en charge par les partenaires, Université ou PEPITE)				4048,9		
						(I+II) TOTAL RECETTES (hors coûts amortis par la composante, pris en charge par les partenaires, Université ou PEPITE)				4048,9		

Visa Directeur de la composante de rattachement

Le.....

ANNEXES

Annexe 1 :
Circulaire DGESIP sur la création du Statut National
d'Etudiant Entrepreneur
et sur le diplôme d'établissement Etudiant
Entrepreneur

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le

Le ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

A

Mesdames et Messieurs les Présidents
d'université, Directeurs d'établissements
d'enseignement supérieur, et Présidents de
communauté d'universités et d'établissements

S/C de Mesdames et Messieurs les Recteurs
d'académie, chanceliers des universités

Direction générale pour
l'enseignement supérieur
et l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie de
l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle

Département du lien formation-
emploi

DGESIP A 1.1
N°

Affaire suivie par
Caroline Cuinat
Téléphone
01 55 55 80 48
Mél.
caroline.cuinat
@enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Circulaire sur la création du statut national d' « Etudiant-Entrepreneur » et sur le diplôme d'établissement « Etudiant-Entrepreneur » (D3E)

PJ : Charte de labellisation nationale du diplôme d'établissement « étudiant-
entrepreneur »

Le Plan Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) a
vocation à développer la culture entrepreneuriale et à favoriser le passage à l'acte
entrepreneurial de jeunes, qu'ils soient bacheliers, étudiants ou jeunes diplômés de
l'enseignement supérieur, quel que soit le cycle d'études, en licence, master et
doctorat, et dans toutes les filières de formation. Ce plan vise à renforcer
l'accompagnement des étudiants et des jeunes diplômés s'engageant dans un
processus entrepreneurial.

L'existence d'un statut national d'étudiant-entrepreneur reconnu par l'enseignement
supérieur donnera de la visibilité et de la crédibilité à ces jeunes. Ce statut sera un
tremplin, un signal facilitateur pour l'étudiant afin de nouer des relations
professionnelles avec les banquiers, fournisseurs, clients... mais aussi rassurer les
familles en reconnaissant son projet entrepreneurial dans son parcours de formation.

Aussi convient-il de reconnaître la situation de l'étudiant-entrepreneur :

- en facilitant la poursuite des études et en donnant à l'étudiant les moyens et
les compétences nécessaires à la réussite de son projet entrepreneurial ;

- en sécurisant les aspects de la vie matérielle et professionnelle (protection sociale, appui administratif, financier ou méthodologique...) du jeune diplômé, jeune créateur ou porteur de projet de création d'entreprise ;
- en permettant aux porteurs de donner un signal rassurant aux acteurs économiques, et notamment financiers.

2 / 4

I) Le statut national d'étudiant-entrepreneur

Le statut national d'étudiant entrepreneur a vocation à soutenir les jeunes qui souhaitent s'engager dans la création d'entreprise. Il est **délivré par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, au vu de l'instruction réalisée par le Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) du site auquel son établissement est rattaché.**

Le statut prend deux formes principales suivant la situation de la personne (en cours d'études ou déjà diplômée) et l'ampleur de son projet.

Il s'adresse en priorité aux jeunes de moins de 28 ans, âge limite pour bénéficier du statut social étudiant. Les personnes plus âgées relèvent d'autres dispositifs d'accompagnement.

Il ne repose sur aucune condition de diplôme, excepté le baccalauréat ou équivalent.

Il permet d'avoir accès à des prestations délivrées dans le cadre du PEPITE :

- un **accompagnement** par un enseignant et un référent externe du réseau PEPITE (entrepreneur, réseaux d'accompagnement et de financement) ;
- un accès à l'espace de **coworking** du PEPITE ou d'un partenaire afin de favoriser la mise en réseau des étudiants-entrepreneurs dans leur diversité et des partenaires praticiens du PEPITE.

La délivrance du statut d'étudiant entrepreneur à une personne est appréciée au regard de la réalité, de la qualité et de l'ampleur du projet entrepreneurial de l'étudiant et des qualités du porteur de projet.

Le comité d'engagement du PEPITE, composé des représentants des établissements du PEPITE, du responsable pédagogique du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D3E), et des partenaires du PEPITE, est chargé d'instruire les demandes pour le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Deux situations peuvent donner accès au statut national d'étudiant-entrepreneur :

1ère situation : l'étudiant-entrepreneur pendant ses études.

Suivant l'ampleur du projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PEPITE appréciera si l'inscription au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D3E) est indispensable ou non. Ce D3E confère des droits et avantages qui permettent à l'étudiant qui y est inscrit de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité.

En tout état de cause, le statut donne à l'étudiant, outre les avantages cités ci-dessus (accompagnement, accès à l'espace de coworking), la possibilité de travailler sur son projet entrepreneurial à la place d'un stage ou de son projet de fin d'études, prévu dans le cadre du cursus dans lequel il est inscrit.

3 / 4

2^{de} situation : le jeune diplômé.

L'inscription au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » est obligatoire. Ce dernier lui confère en particulier le statut d'étudiant, avec la protection sociale qui lui est liée.

2) Le diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D3E)

Il est important que l'étudiant passant à l'acte entrepreneurial puisse officialiser sa démarche, la fasse reconnaître par l'enseignement supérieur. Cette reconnaissance du statut national étudiant-entrepreneur permet aussi une validation des études et/ou des acquis professionnels au sein du D3E.

Le diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » est labellisé par le comité de pilotage de la mission nationale de coordination du plan PEPITE. Les membres de ce comité seront nommés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. A priori, une seule maquette de diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » sera labellisée par PEPITE. Il pourra être délivré par un ou plusieurs établissements en fonction de la taille et/ou de la spécificité du territoire du PEPITE.

Les droits de la personne inscrite au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » sont, outre les avantages déjà cités plus haut (double accompagnement, accès à l'espace de coworking, validation du projet entrepreneurial à la place d'un stage ou du projet de fin d'études), les suivants :

- **L'aménagement des études**, le cas échéant (comme cela est le cas pour le statut de sportif de haut niveau).
- Le cas échéant, la **reconnaissance des acquis issus du D3E comme des ECTS dans le diplôme national que prépare l'étudiant.**
- **La possibilité pour l'étudiant-entrepreneur de signer un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)** avec une structure type couveuse ou coopérative d'activité et d'emploi (CAE) ou autre partenaire du PEPITE.
- **Les bourses** : les diplômes d'établissements labellisés au plan national pourront faire l'objet d'une habilitation à recevoir des boursiers sur décision ministérielle (cf. circulaire annuelle relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux). Tout étudiant inscrit dans le diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » pourra alors bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux sous réserve de respecter les conditions prévues par la réglementation en vigueur (ressources, âge, nationalité, progression dans les études...).

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Sur le plan pédagogique, les modalités sont détaillées dans la charte jointe en annexe.

Le statut national Etudiant-Entrepreneur (comme le statut de sportif de haut niveau) a pour objectif de faciliter le passage à l'acte dans le cadre d'un suivi et d'un accompagnement afin de bien veiller à ne pas hypothéquer le processus de formation et d'acquisition de compétences de l'étudiant pour son insertion professionnelle.

4 / 4

Il s'agit alors d'aménager l'organisation et le déroulement des études des étudiants-entrepreneurs inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Ces derniers doivent permettre aux étudiants-entrepreneurs de poursuivre leur projet entrepreneurial y compris par des aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique du cursus dans lequel ils sont inscrits. Ils doivent favoriser l'accès des étudiants-entrepreneurs, qu'ils possèdent ou non des titres universitaires, à des enseignements de formation ou de perfectionnement et d'accompagnement.

Les établissements d'enseignement supérieur en lien avec le PEPITE organiseront l'accueil des étudiants-entrepreneurs dans le respect des dispositions mises en place par le coordonnateur national du Plan PEPITE.

Je vous saurais gré de bien vouloir signaler à mes services toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans l'application de la présente circulaire.

Pour le ministre et par délégation,
La directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,


Simona BONNAFOUS

Copie : Mesdames et Messieurs les responsables des PEPITE

Annexe 2 :
Charte de Labellisation nationale
du diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

21 mai 2014

Charte de labellisation nationale du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D3E)

1- Contexte de l'action de formation

La création du diplôme d'établissement « *étudiant-entrepreneur* » (D3E) accompagne la mise en place du statut national Etudiant-Entrepreneur afin de favoriser le passage à l'acte entrepreneurial de l'étudiant en cours d'étude ou du jeune diplômé (- de 28 ans, limite d'âge droits sociaux). Cette labellisation nationale vise à permettre une éligibilité de l'étudiant aux droits aux bourses (critères sociaux). Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ne labellisera qu'un diplôme par Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) sauf dérogation du fait de l'étendue et de la spécificité du territoire. Dans cette phase de lancement du statut national Etudiant-Entrepreneur, il est important de rassembler la communauté des étudiants-entrepreneurs et d'éviter un cloisonnement par discipline et établissement. La non-dispersion des diplômes d'établissement étudiant-entrepreneur à l'échelle des sites et au niveau national favorisera les effets d'expérience et les économies d'échelle pour une mutualisation des ressources pédagogiques via le développement de plateformes numériques, par exemple. Cet engagement collaboratif de site et national conditionnera le renouvellement annuel de la labellisation du D3E.

Très prochainement, le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur va faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la commission nationale de la certification professionnelle, afin de devenir un diplôme reconnu et consacré sur le plan national afin d'assurer sa pérennité.

Les éléments ci-dessous devront figurer dans le règlement des études du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.

2- Conditions d'accès

Le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est la seule condition de diplôme requis pour une inscription au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.

Les frais d'inscription légaux et spécifiques sont limités à 500 euros par an pour la période 2014-2017 pour l'étudiant entrepreneur.

Tout étudiant ayant eu l'attribution du statut national d'étudiant entrepreneur à l'issue de l'instruction de son dossier par le comité d'engagement du Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) peut s'inscrire au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur. Cette inscription est obligatoire pour un jeune diplômé de moins de 28 ans demandant le statut national d'étudiant-entrepreneur. Cette inscription est aussi fortement recommandée pour l'étudiant-entrepreneur en cours d'études développant un projet entrepreneurial ambitieux et conduisant à des demandes de validation d'études (substitution du stage par le projet entrepreneurial, demande de validation d'unités d'enseignement (UE) dans le diplôme original par validation d'études avec la réussite du D3E). Cette articulation PEPITE de site et diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur nécessite que le comité d'engagement pour le statut national d'étudiant-entrepreneur intègre les représentants des établissements, le responsable pédagogique du D3E et les partenaires de l'accompagnement et du financement entrepreneurial.

3- La pédagogie inversée du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur

La formation s'appuie d'abord sur un apprentissage par l'action (learning by doing) qui nécessitera un accompagnement du porteur de projet. La pédagogie s'appuie sur les démarches de résolution de problèmes.

Comme pour un stage, l'étudiant aura deux tuteurs, un enseignant et un praticien (entrepreneurs, chargés de mission des structures d'accompagnement et de financement). La diversité des publics (du bac à bac+8, des formations disciplinaires d'origine, de la maturité du projet) ne permet pas de définir le programme de formation a priori.

Le modèle économique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur avec des frais d'inscription limités pour l'étudiant ne permet pas la mise en œuvre de cours traditionnels s'ils ne sont pas nécessaires au porteur de projet. Il sera possible de mutualiser des enseignements existants en intégrant des étudiants entrepreneurs dans des UE existantes dans les établissements ou de mixer les publics dans les formations (formation tout au long de la vie, alternance...) en fonction du modèle économique souhaité.

L'étudiant se verra mettre des ressources numériques à disposition, par exemple :

- site APCE, lien : <http://www.apce.com/pid1186/espace-createur.html?espace=1>
- site d'un incubateur de Montpellier : <http://montpellier-business-plan.com/fr>
- site d'un incubateur de Lyon : <http://montpellier-business-plan.com/fr>

Ces ressources numériques seront mutualisées sur les sites et au plan national.

Cependant, le programme de formation peut être renforcé si le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur permet d'avoir accès à des ressources pédagogiques de financement propre.

Les tuteurs accompagneront l'étudiant entrepreneur. Ils l'orienteront pour acquérir différentes ressources et compétences. L'équipe pédagogique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur s'assurera des compétences acquises nécessaires aux étudiants entrepreneurs pour développer leur projet (par exemple étude de marché et validation du concept, validation du modèle d'affaires et plan de financement, choix juridiques...).

L'étudiant entrepreneur peut bénéficier d'un statut Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) en lien avec une courveuse ou une coopérative d'activité et d'emploi ou une autre structure. L'étudiant entrepreneur peut ainsi tester son activité (premières facturations) sans avoir créé la structure juridique de son activité.

4- Obtention du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur

Le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur sera attribué par un jury au regard de l'atteinte des objectifs visés sur la mise en œuvre du projet entrepreneurial. Le processus d'avancement du projet sera évalué par les deux tuteurs via une soutenance. Une première grille d'évaluation des compétences acquises est proposée ci-dessous.

L'obtention du diplôme doit faciliter la conversion de ce parcours en ECTS dans le diplôme original en cours de l'étudiant comme la substitution du projet entrepreneurial au stage ou au projet de fin d'études.

Les étudiants entrepreneurs issus du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur seront suivis sur une période de trois ans minimum pour apprécier la réussite de leur projet entrepreneurial et de leur insertion professionnelle dans le cadre de l'observatoire national du Plan Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (mission nationale, réseau des PEPITE et des responsables de diplômes labellisés D3E).

Proposition de grille d'évaluation des compétences acquises

Développement de compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative : se renseigner, aller trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
- Leadership : savoir convaincre / savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
- Expérimentation du tâtonnement pour faire émerger la nécessité de persévérer
- Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet, source de problèmes/contraintes et de solutions/ressources
- L'ouverture, le rêve, la curiosité, la divergence puis la recherche du possible, du concret, du faisable
- Savoir concevoir
- Savoir être et maîtriser sa communication dans l'équipe par exemple dans le cadre d'une échéance significative pour l'étudiant-entrepreneur (passage devant un jury de professionnels)
- Produire collectivement un document cohérent et professionnel
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde des affaires

Développement de compétences de gestion attendues

- Créativité : comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
- Financer un projet (sources et coût : banques, fonds propres, fonds publics, partenariats)
- Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel
- Communiquer auprès des professionnels, savoir-être
- Apporter une expertise entrepreneuriale : leadership et management

Annexe 3 :
Liste indicative d'ateliers proposés dans le cadre des espaces
de Co-Working par PEPITE CREER

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

TYPE DE MODULE	NOM	VOLUME HORAIRE	CONTENU
Atelier	Bien mener son projet	6,0	Atelier introductif, Plan d'action de la formation, explication des différents cycles, orientations vers les ressources, suivi par les tuteurs, validations, temps de pitch, parrainage des étudiants
Atelier	Faire le pari de l'Innovation	3,0	Faire le pari de l'Innovation Management d'un projet innovant dans ses dimensions commerciales, juridiques, financières, humaines
Atelier	Développer sa Créativité	6,0	Développer sa Créativité Se familiariser avec la démarche de créativité, s'entraîner avec des méthodes simples de production d'idées (brainstorming, cartes mentales, projection visuelle,... apprendre à trier et évaluer des idées nouvelles, réfléchir aux moyens pour développer sa propre créativité)
Atelier	Bien Manager son projet	6,0	Bien Manager son projet Découverte des enjeux, conditions de mise en œuvre d'un projet de développement de nouveau bien ou service (processus, tableau de bord, pilotage des délais, Diagrammes, risques, opportunités, jalons, livrables)
Atelier	Motivations et atouts personnels	3,0	Faire le point sur ses motivations et atouts personnels compétences et motivations pour entreprendre, place de l'entrepreneur vis-à-vis de son projet
Atelier	Savoir pitcher son projet	3,0	Faire le point sur la technique du pitch
Table Ronde	Oser la création à 20 ans	2,0	Oser la création à moins de trente ans Enjeux, opportunités, comment s'y prendre, vers qui se tourner, choix de vie ou par défaut, rebondir en cas d'échec
Table Ronde	Oser la création au féminin	2,0	Oser la création quand on est une femme Avantages, difficultés, réseaux dédiés
Table Ronde	Oser la création à l'international	2,0	Oser la création à l'international Faire le pari de l'international, réseaux et financements, quels types de risques
Table Ronde	Oser la création dans le WEB	2,0	Oser la création dans le WEB Identifier les réseaux d'accompagnement dans le WEB, comment s'y prendre, l'art du pitch, le financement des starts up
Table Ronde	Oser la création dans la culture	2,0	Oser la création dans la culture Distinguer les statuts juridiques propres à un développement d'activité culturelle, identifier les réseaux d'accompagnement dans le champ de la culture, connaître la fiscalité propre des métiers de la culture, prendre en compte le périmètre de la culture et des industries créatives)
Table Ronde	Oser la création dans l'ESS	2,0	Oser la création dans l'ESS Distinguer les statuts juridiques propres à l'ESS, identifier les réseaux d'accompagnement de l'ESS, connaître la fiscalité propre de l'ESS, prendre en compte le périmètre propre de l'ESS
Atelier	Comprendre et analyser un marché	6,0	Comprendre et analyser un marché Comprendre l'environnement économique du projet, rassembler les données documentaires, réaliser une enquête, repérer ses concurrents, définir sa zone de chalandise et ses clients)

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Atelier	Veille internet	6,0	Faire le point sur la Veille internet Améliorer et automatiser ses recherches, distinguer le Web visible du Web invisible, construire des recherches simples ou complexes en adaptant ses outils, augmenter son efficacité dans ses recherches
Atelier	Modèles économiques	3,0	Faire le point sur les Modèles économiques Comprendre la notion de modèle économique, acquérir des outils, connaître la typologie de quelques modèles économiques et améliorer le modèle économique de son projet)
Atelier	Stratégie commerciale	3,0	Faire le point sur la Stratégie commerciale Savoir vendre et savoir se vendre, développer un argumentaire de vente, Comprendre à qui vous devez vous adresser et comment ajuster ses objectifs, identifier ses segments de marché, construire un plan d'action, élaborer une stratégie de vente, chercher de nouveaux clients et fidéliser sa clientèle)
Atelier	Outils d'analyse stratégique	3,0	Faire le point sur les Outils d'analyse stratégique indispensables SWOT, PESTEL,...
Atelier	Normes et certifications	3,0	Faire le point sur les Normes et Certifications
Atelier	Propriété intellectuelle	6,0	Faire le point sur la Propriété Intellectuelle Outils de la PI sources de données, coûts et mise en place
Atelier	Stratégie de communication	6,0	Faire le point sur la Stratégie de communication Cible et image, objectifs de la communication, message, canaux de communication, budget
Table Ronde	Faire de la RSE un atout	2,0	Faire le pari de la RSE Enjeux et pratiques, achats responsables, durables et socialement responsables, handicap parité, partenariat entreprise/association, bilan carbone, éco conception, diversité, seniors..
Atelier	Maîtriser les éléments financiers et de gestion indispensables	3,0	Faire le point sur les éléments financiers du plan d'affaires et les notions de gestion incontournables Principes de la comptabilité et états de synthèse, bilan, compte de résultat et annexes
Atelier	Maîtriser les bases de la finance	3,0	Faire le point sur les bases financières Besoins de financement (Bilan, règles financières, FDR, BFR, relation FDR/BFR et trésorerie, Tableau de financement)
Atelier	S'assurer de la rentabilité de son projet	3,0	Faire le point sur la rentabilité de son projet Savoir calculer un coût de revient pour fixer un prix de vente, analyse du compte de résultat, prix de revient, point mort, seuil de rentabilité, outils d'appréciation de la rentabilité de l'activité
Atelier	Maîtriser les notions de trésorerie	3,0	Faire le point sur la gestion de la trésorerie Définition et méthodologie d'un budget de trésorerie, objectifs et caractéristiques
Atelier	Financer son entreprise	3,0	Faire le point sur le Financement de l'entreprise Financement de l'investissement, du cycle d'exploitation
Atelier	Bien commencer avec son banquier	3,0	Faire le point sur les relations avec son banquier Droits et devoirs partagés, tarifs, concours, garanties, négociation

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Atelier	Mettre en place des outils de pilotage	3,0	Faire le point sur le Pilotage de l'entreprise Tableaux de bords, construction, exemples
Atelier	Obligations sociales	3,0	Faire le point sur les Déclarations sociales Statut et protection sociale du dirigeant- salarié / TNS, les salariés et obligations rattachées, charges sociales et aides
Atelier	Assurance des personnes	3,0	Faire le point sur les Assurances des personnes Régime social en fonction du statut du dirigeant, protection sociale, cotisations et organismes de recouvrement, prestations
Atelier	Obligations fiscales	3,0	Faire le point sur les Déclarations fiscales IR BIC BNC... différents régimes fiscaux, IS, TVA et autres taxes, aides à la création
Atelier	Statut juridique de l'entreprise	3,0	Faire le point sur le Choix de la structure juridique Choix du statut et conséquences fiscales et responsabilités des dirigeants
Atelier	Obligations juridiques	3,0	Faire le point sur les Aspects Juridiques pratiques Contrats, conditions générales de vente, gestion du risque client, baux
Atelier	Assurances des biens	3,0	Faire le point sur les Assurances des biens de l'entreprise Responsabilité civile, automobile, biens, protection financière, risques divers...

**Annexe 4 :
Catalogue indicatif de cours accessibles
en auditeur libre
à l'Université de Nantes
(IEMN-IAE)**

Niveau Licence

Libellé de la Formation	Code Pédagogie	Libellé pédagogie	Total Heure CM	Total Heure TD
L1 Economie et Gestion	A2EU003	UEF 8 - TECHNIQUES QUANTITATIVES 2	48,00	390,00
L1 Economie et Gestion	A2EU004	UEF 9 - SYSTEMES DE GESTION & COMPTABILITE	60,00	280,00
L2 Economie et Gestion	A4EE003	Comptabilité analytique	48,00	144,00
L2 Economie et Gestion	A4EE004	Economie des organisations	48,00	0,00
L2 Economie et Gestion	A4EE005	Informatique	0,00	160,00
L2 Economie et Gestion	A4EE012	Marketing et Stratégie	40,00	0,00
L2 Economie et Gestion parc: CCA	A4ECE01	Contrôle de gestion	24,00	24,00
L2 Economie et Gestion parc: CCA	A4ECE02	Droit des sociétés 1	20,00	0,00
L2 Economie et Gestion parc: CCA	A4ECE03	Droit fiscal 2	20,00	0,00
L2 Economie et Gestion parc: CCA	A4ECE04	Droit du travail 2	20,00	0,00
L2 Economie et Gestion parc: CCA	A4ECE05	Droit des contrats	20,00	0,00
L3 Economie Parc: Economie d'entreprise	A6EE009	Histoire de la firme	24,00	0,00
L3 Economie Parc: Economie d'entreprise	A6EE010	Gestion financière	24,00	42,00
L3 Economie Parc: Economie d'entreprise	A6EE011	Comptabilité des sociétés	18,00	48,00
L3 Economie Parc: Economie d'entreprise	A6EE012	Marketing	24,00	42,00
L3 Economie parcours Math- Eco	A6EMU02	Finance	18,00	15,00
L3 Gestion parcours: Banque	A6BE004	FINANCE INTERNATIONALE	20,00	0,00
L3 Gestion parcours: Banque	A6BE007	TECHNIQUES DE VENTE 2	10,00	72,00
L3 Gestion parcours: Banque	A6BE009	FISCALITE DU PARTICULIER	30,00	0,00
L3 Gestion parcours: Banque	A6BE013	TECHNIQUES QUANTITATIVES FINANCIERES	0,00	40,00
L3 Gestion parcours: Compta. Contrôle	A6CCE01	Stratégie	24,00	12,00
L3 Gestion parcours: Compta. Contrôle	A6CCE02	Gestion Financière 2	24,00	12,00
L3 Gestion parcours: Compta. Contrôle	A6CCE03	Droit fiscal 3	24,00	12,00
L3 Gestion parcours: Compta. Contrôle	A6CCE04	Droit pénal des affaires	20,00	10,00
L3 Gestion parcours: Compta. Contrôle	A6CCE05	Comptabilité approfondie 2	24,00	12,00
L3 Gestion parcours: Compta. Contrôle	A6CCE10	Systèmes d'information	0,00	30,00
L3 Gestion parcours: Compta. Contrôle	A6CCE11	Techniques quantitatives 2	24,00	12,00
L3 Gestion parcours: Compta. Contrôle	A6CCE12	International financial accounting	20,00	10,00
L3 Gestion parcours: Logistique Maritime	A6LE001	ECONOMIE ET GESTION	25,00	25,00

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

L3 Gestion parcours: Logistique Maritime	A6LE002	TECHNIQUES QUANTITATIVES	20,00	20,00
L3 Gestion parcours: Logistique Maritime	A6LE003	INFORMATIQUE	0,00	20,00
L3 Gestion parcours: Logistique Maritime	A6LE004	INFORMATIQUE PORTUAIRE	0,00	10,00
L3 Gestion parcours: Sciences de Gestion	A6MGE04	Economie industrielle	30,00	24,00
L3 Gestion parcours: Sciences de Gestion	A6MGE05	Traitement statistique de l'information	10,00	60,00
L3 Gestion parcours: Sciences de Gestion	A6MGE06	Marketing	36,00	30,00
L3 Gestion parcours: Sciences de Gestion	A6MGE07	Logistique et gestion de production	24,00	24,00
L3 Gestion parcours: Sciences de Gestion	A6MGE08	Techniques quantitatives de gestion	24,00	24,00
L3 Gestion parcours: Sciences de Gestion	A6MGE09	Sociologie économique	24,00	0,00
L3 Gestion parcours: Sciences de Gestion	A6MGE10	Communication	15,00	30,00
LP ABF Conseiller commercial assurance	A6ASE08	Marketing appliqué	20,00	20,00
LP ABF Conseiller Gestionnaire Clientèle	E6CCE06	ASSURANCE DES PERSONNES	7,00	0,00
LP ABF Conseiller Gestionnaire Clientèle	E6CCE07	ASSURANCE DES BIENS	14,00	0,00

Niveau Master

Libellé de la Formation	Code Pédagogie	Libellé pédagogie	Total Heure CM	Total Heure TD
M1 CC Parc: Comptabilité Contrôle Audit	A8CCE02	Contrôle de gestion sous ERP 1	0,00	24,00
M1 CC Parc: Comptabilité Contrôle Audit	A8CCE04	Investissement	12,00	24,00
M1 CC Parc: Comptabilité Contrôle Audit	A8CCE05	Financement	12,00	24,00
M1 CC Parc: Comptabilité Contrôle Audit	A8CCE06	Comptabilité des groupes	27,00	24,00
M1 CC Parc: Comptabilité Contrôle Audit	A8CCE09	Gestion juridique des groupes	0,00	45,00
M1 CC Parc: Comptabilité Contrôle Audit	A8CCE14	Conférences professionnelles	0,00	8,75
M1 CC Parc: Contrôle de Gestion	A8CGE01	Systèmes d'information 1	20,00	0,00
M1 CC Parc: Contrôle de Gestion	A8CGE02	Contrôle budgétaire	20,00	20,00
M1 CC Parc: Contrôle de Gestion	A8CGE03	Gestion de la production	20,00	20,00
M1 CC Parc: Contrôle de Gestion	A8CGE04	Gestion des projets	12,00	12,00
M1 CC Parc: Contrôle de Gestion	A8CGE05	Gestion de la qualité	12,00	12,00
M1 FAI Banque, Chargé de Clientèle P/Alt	A8BAE03	Gestion de patrimoine	14,00	0,00
M1 FAI Banque, Chargé de Clientèle P/Alt	A8BAE07	Techniques de vente 2	0,00	21,00
M1 FAI Banque, Chargé de Clientèle P/Alt	A8BAE08	Droit bancaire et financier	28,00	0,00
M1 FAI Banque, Chargé de Clientèle P/Alt	A8BAE09	Droit de la famille	14,00	0,00
M1 FAI Banque, Chargé de Clientèle P/Alt	A8BAE10	Fiscalité du particulier	28,00	0,00
M1 FAI Banque, Chargé de Clientèle P/Alt	A8BAE11	Projet tutoré	0,00	50,00

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

M1 FAI Parcours Banque	A8BE004	NEGOCIATION COMMERCIALE DU PROFESSIONNEL	10,00	24,00
M1 FAI Parcours Banque	A8BE006	DROIT DES SOCIETES 2	30,00	0,00
M1 FAI Parcours Banque	A8BE008	PREVOYANCE ET RETRAITE VISITE DES GRANDS PORTS EUROPEENS	20,00	10,00
M1 FAI Parcours FLMI	A7LE004	CONFERENCES	0,00	10,00
M1 FAI Parcours FLMI	A7LE005	ECONOMIE APPROFONDIE	0,00	5,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE001	TECHNIQUES QUANTITATIVES INTRODUCTION FINANCE INTERNATIONALE	20,00	20,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE002	ECONOMIE INDUSTRIELLE	15,00	15,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE003	MARCHES INTERNATIONAUX	15,00	15,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE004	POLITIQUE DES TRANSPORTS	15,00	10,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE005	GEOSTRATEGIE MARITIME	10,00	20,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE006	TRAMPING	0,00	20,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE011	LIGNES REGULIERES/ICS	15,00	5,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE012	DROIT INTERNATIONAL DE LA MER	15,00	15,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE014	DROIT INTERNATIONAL PRIVE MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX	20,00	10,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE015	MEMOIRE ET SOUTENANCE	20,00	10,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE016	STAGE ET RAPPORT	0,00	25,00
M1 FAI Parcours FLMI	A8LE017	GESTION DES SOUTES, TIMES SHEETS	0,00	0,00
M1 Management Double Comp. : Asie	A8LE019	UEF Environnement économique français et européen	25,00	0,00
M1 Management Double Comp. : Asie	A8DCA01	UEF Système d'information comptable	40,00	20,00
M1 Management Double Comp. : Asie	A8DCA02	UEF Droit et environnement juridique	30,00	0,00
M1 Management Double Comp. : Asie	A8DCA03	UEF Fondamentaux de marketing	30,00	0,00
M1 Management Double Comp. : Asie	A8DCA04	UEF Organisation et stratégie	30,00	0,00
M1 Management Double Comp. : Asie	A8DCA05	UEF Management et communication	30,00	0,00
M1 Management Double Comp: FC 2ème année	A8DCA06	UEF Droit du travail	60,00	0,00
M1 Management Double Comp: FC 2ème année	A8MDC01	UEF Fondamentaux de marketing	18,00	0,00
M1 Management Double Comp: FC 2ème année	A8MDC02	UEF Organisation et stratégie	24,00	0,00
M1 Management Double Comp: FC 2ème année	A8MDC03	UEF Management et communication	27,00	0,00
M1 Management Double Comp: FC 2ème année	A8MDC04	UEF Analyse financière	18,00	0,00
M1 Management Double Comp: FC 2ème année	A8MDC05	Entrepreneuriat	36,00	0,00
M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE04	Management de projet	10,00	24,00
M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE05	Organisation et gestion des ressources humaines	12,00	24,00
M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE06	Marketing	24,00	24,00
M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE07	Management de projet en système d'information	24,00	24,00
M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE08		24,00	24,00

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE13	Droit social	18,00	12,00
M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE14	Management de projet en innovation- entrepreneuriat	24,00	24,00
M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE15	Conférences professionnelles	12,00	0,00
M1 Management parc: Sciences de Gestion	A8MGE17	Projet d'organisation et de création	0,00	0,00
M1 Managt spéc: managt double compétence	A8DC005	UEF Psychosociologie des organisations	21,00	0,00
M1 Managt spéc: managt double compétence	A8DC013	UEF Management et communication	15,00	9,00
M1 Managt spéc: managt double compétence	A8DCE21	OP facultative Innovation et Entrepreneuriat	0,00	15,00
M1 Managt spéc: managt double compétence	A8DCE22	OP facultative Chine	0,00	22,00
M1 Managt spéc: managt double compétence	A8DCU11	UEF Techniques quantitatives de gestion	15,00	6,00
M1 Managt spéc: managt double compétence	A8DCU15	UEF Initiat° Recherche et Etudes de marché	12,00	9,00
M1 Managt spéc: managt double compétence	A8DCU17	UEF Contrôle de Gestion	24,00	0,00
M1 Managt spéc: managt double compétence	A8DCU18	UEF Environnement économique	21,00	0,00
M2 APE: Evaluation Eco. Dévelop. Durable	A0EDE01	Economie industrielle de l'environnement	24,00	0,00
M2 APE: Evaluation Eco. Dévelop. Durable	A0EDE02	Evaluation des politiques d'emploi et de formation	24,00	0,00
M2 APE: Evaluation Eco. Dévelop. Durable	A0EDE03	Analyse économique du secteur sans but lucratif et	24,00	0,00
M2 APE: Evaluation Eco. Dévelop. Durable	A0EDE05	Conférence de professionnels	36,00	0,00
M2 APE: Evaluation Eco. Dévelop. Durable	A9EDE06	Conférences de professionnels	36,00	0,00
M2 F.A.I. Banque, Ch.clientèle prof ALT	A0BAE01	Analyse financière approfondie	21,00	14,00
M2 F.A.I. Banque, Ch.clientèle prof ALT	A0BAE02	Gestion des risques de marchés	21,00	0,00
M2 F.A.I. Banque, Ch.clientèle prof ALT	A0BAE03	Gestion des risques du dirigeant professionnel	0,00	14,00
M2 F.A.I. Banque, Ch.clientèle prof ALT	A0BAE04	Gestion de patrimoine	14,00	7,00
M2 F.A.I. Banque, Ch.clientèle prof ALT	A0BAE07	Négociation commerciale	0,00	14,00
M2 F.A.I. Banque, Ch.clientèle prof ALT	A0BAE09	Gestion de portefeuille approfondie	14,00	0,00
M2 F.A.I. Banque, Ch.clientèle prof ALT	A0BAE10	Informatique bancaire	0,00	14,00
M2 F.A.I. Gest. risques clientèle entr.	A0BRE01	Marchés dérivés	12,00	8,00
M2 F.A.I. Gest. risques clientèle entr.	A0BRE02	Gestion des risques de taux et de change	12,00	8,00
M2 F.A.I. Gest. risques clientèle entr.	A0BRE03	Opérations internationales	10,00	5,00
M2 F.A.I. Gest. risques clientèle entr.	A0BRE04	Ingénierie financière du dirigeant d'entreprise	15,00	10,00
M2 F.A.I. Gest. risques clientèle entr.	A0BRE05	Responsabilité civile et pénale des dirigeants	8,00	4,00
MP APE Spé: GOPAS	A0AGE01	Droit de la sécurit sociale : régimes généraux et	16,00	8,00
MP APE Spé: GOPAS	A0AGE02	Droit des assurances et des mutuelles	12,00	6,00
MP APE Spé: GOPAS	A0AGE06	Management hospitalier et planification	8,00	4,00
MP APE Spé: GOPAS	A0AGE12	Séminaires et Conférences de professionnels	20,00	0,00
MP Comptabilité,Contrôle Spé: Contr.Gest	A0CGE03	ABC sur outil informatique	24,00	0,00

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

MP Comptabilité,Contrôle Spé: Contr.Gest	A0CGE04	Management accounting	12,00	0,00
MP Comptabilité,Contrôle Spé: Contr.Gest	A0CGE05	Contrôle de gestion dans les collectivités locales	12,00	0,00
MP Comptabilité,Contrôle Spé: Contr.Gest	A0CGE06	Contrôle de gestion dans la santé	12,00	0,00
MP Comptabilité,Contrôle Spé: Contr.Gest	A0CGE07	Contrôle de gestion dans les banques	12,00	0,00
MP Comptabilité,Contrôle Spé: Contr.Gest	A0CGE08	Contrôle de gestion dans l'agro-alimentaire	12,00	0,00
MP F.A.I. Gestion de patrimoine	A0BPE02	NEGOCATION VENTE 1	0,00	24,00
MP F.A.I. Gestion de patrimoine	A0BPE05	NEGOCIATION VENTE 2	0,00	24,00
MP F.A.I. Gestion de patrimoine	A0BPE07	CONFERENCE : LE MARCHÉ DE L'ART	0,00	3,00
MP F.A.I. Gestion de patrimoine	A0BPE12	FISCALITE IMMOBILIERE	12,00	9,00
MP F.A.I. Gestion de patrimoine	A0BPE13	STRATEGIES FI. DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER	6,00	6,00
MP Management Conseil org managt RH	A0CME01	Communication et management des équipes	12,00	12,00
MP Management Conseil org managt RH	A0CME02	Communication interne	12,00	6,00
MP Management Conseil org managt RH	A0CME03	Négociation individuelle et collective	24,00	12,00
MP Management Conseil org managt RH	A0CME04	Le métier de consultant	12,00	12,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Alternance	A0AL108	UEF Informatique et multimédia	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Alternance	A0AL109	UEF Environnement économique et social	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Alternance	A0AL110	UEF Fiscalité	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Alternance	A0AL111	UEF Psychologie sociale	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Alternance	A0AL112	UEF Gestion de trésorerie	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Alternance	A0AL113	UEF Management de la production et des flux	28,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Alternance	A0AL120	UEC Option Projet d'Innovation et Entrepreneuriat	98,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAE120	UEC Option Projet d'innovation et entrepreneuriat	98,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU01	UEF Droit du travail	0,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU02	UEF Droit des affaires	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU03	UEF Gestion des ressources humaines	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU04	UEF Gestion comptable et financière	45,50	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU05	UEF Marketing stratégique opérationnel spécialisés	0,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU06	UEF Organisation et stratégie	31,50	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU07	UEF Gestion des achats	14,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU08	UEF Contrôle de gestion	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU09	UEF Environnement économique et social	0,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU10	UEF Fiscalité	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU11	UEF Psychologie sociale	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU12	UEF Gestion de trésorerie	21,00	0,00

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU13	UEF Management production & flux (Managmt qualité)	28,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. Design	AZAEU14	UEF Informatique et multimédia	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE001	UEF Droit du travail	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE002	UEF Droit des affaires	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE004	UEF Fiscalité	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE006	UEF Gestion des ressources humaines	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE008	UEF Techniques quantitatives de gestion	24,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE010	UEF Management de la production et des flux	25,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE013	UEF Contrôle de gestion	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE014	UEF Informatique et multimédia	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE016	UEF Banque et marchés financiers	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE021	UEF Gestion des achats	12,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE022	UEF Mana équip & comportement organisationnel	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE023	UEF Analyse comptable	38,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE024	UEF Analyse et gestion financière	30,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE025	UEF Marketing stratégique et opérationnel	18,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE026	UEF Marketing spécialisés	30,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE027	UEF Organisation et stratégie	39,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE028	UEF Entrepreneuriat	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE029	UEF Jeu d'entreprise	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE030	UEF Techniques du commerce extérieur	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAE031	UEF Initiation au droit occidental	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 1 a	AZAEU51	UEF Environnement économique et social	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE108	UEF Informatique et multimédia	42,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE109	UEF Environnement économique et social	42,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE110	UEF Fiscalité	42,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE111	UEF Psychologie sociale	42,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE112	UEF Gestion de trésorerie	42,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE113	UEF Management de la production et des flux	56,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE120	UEC Option Projet d'innovation et entrepreneuriat	98,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE132	UEC Option Contrôle de Gestion	98,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE140	UEC Option Management et ressources humaines	98,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE151	Banque et marchés financiers	21,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE152	Systèmes d'information	21,00	0,00

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE153	Aspects internationaux du management	28,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FC 2A	A0AE154	Séminaire de management	28,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AE016	UEF Systèmes d'information	20,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AE017	UEF Gestion des ressources humaines	56,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU18	UEF Contrôle de gestion	56,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU20	UEF Analyse, gest° financière & marchés financiers	92,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU21	UEF Management product°, des flux et de la qualité	60,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU22	UEF Entrepreneuriat	36,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU25	UEF Analyse données	60,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU26	UEF Travaux tutorés / jeux d'entreprise	0,00	90,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU27	Créativité et projet professionnel	6,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU28	Permis d'entreprendre	6,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU29	Séminaire de management	6,00	0,00
MP Managt spé: Adm. Entrep. FI	A0AEU30	Managements projets innovants	6,00	0,00
MP Managt spé: Marketing produits santé	A0MSE05	La gestion de la force de vente	8,00	0,00
MP Managt spé: Marketing produits santé	A0MSE09	Produits issus de la Génétique Moléculaire	4,00	0,00
MP Managt spé: Marketing produits santé	A0MSE10	Produits issus de la Post-Génomique	12,00	0,00
MP Managt spé: Marketing produits santé	A0MSE11	Produits issus de la Thérapie Génique	6,00	0,00
MP Managt spé: Marketing produits santé	A0MSU01	UE6 : Gestion comptable et financière	30,00	0,00
MP Managt spé: Marketing produits santé	A0MSU03	UE8 : Anglais des affaires	0,00	50,00
MP Managt spé: Marketing produits santé	A0MSU05	UE10 : Etudes de cas en Marketing santé	18,00	0,00
MP Managt spé: Marketing produits santé	A0MSU06	UE11 : Initiation à la recherche / Projet	36,00	0,00
MP Managt. Projet syst. inform. com.	A0MPE01	Modélisation pour la conception des SIC	26,00	6,00
MP Managt. Projet syst. inform. com.	A0MPE02	Progiciels de gestion et intégration des SIC Mise	22,00	16,00
MP Managt. Projet syst. inform. com.	A0MPE03	Usage des TIC	24,00	0,00
MP Managt. Projet syst. inform. com.	A0MPE04	Théorie des organisations et gestion des équipes	20,00	0,00
MP Managt. Projet syst. inform. com.	A0MPE05	Communication, conduite du changement et négociati	18,00	6,00
MP Managt. Projet syst. inform. com.	A0MPE06	Web marketing et système d'information	12,00	12,00
MP Managt. Projet syst. inform. com.	A0MPE07	Eléments contractuels de la gestion de projet	16,00	10,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE10	Création d'entreprise et ingénierie financière	14,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE11	Création d'entreprise & ingénierie juridique fisca	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE12	Prospective et vision stratégique	14,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE13	Elaboration et conduite du projet	45,50	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE15	Modèles d'affaires	21,00	0,00

Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE17	Open Innovation - Montage de projets collaboratifs	14,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE20	Méthodologies de conception du nouveau produit	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE21	Diagnostic du contexte du projet	14,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE22	Contrôle de gestion et développement du projet	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE23	Elaboration et conduite du projet	45,50	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE51	Stratégies partenariales	0,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE52	Mana projets créatifs et culturels	0,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE53	Financt projets créatifs et culturels	0,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIE54	Elaboration et conduite du projet	0,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIU04	UED Politique commerciale et stratégie digitale	17,50	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A0PIU05	UEC Expériences en entreprise	0,00	80,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE01	Environnement du projet innovant	31,50	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE02	Modèles d'innovation et entrepreneuriat	7,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE03	Analyse stratégique du projet	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE04	Marketing de l'innovation	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE05	Analyse financière et plan d'affaires	28,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE06	Organisation & instrumentat° du management projet	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE08	Sociologie de l'innovation	14,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE09	Informatique et gestion de projet	14,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE30	Projet et insertion professionnelle	0,00	21,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	A9PIE31	Propriété industrielle et intellectuelle	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	AOPIE03	Etudes de marché et outils statistiques	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	AOPIE04	Scénarios activité modèles dévelpmnt & valorisat°	21,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	AOPIE05	Marketing spécialisé	17,50	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	AOPIE06	Créativité et design management	14,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	AOPIE08	Séminaires de management	14,00	0,00
MP Managt:Projet Innovation entrep. PIE	AOPIE09	Stratégies d'innovation	14,00	0,00

Niveau Doctorat

Cf. Parcours entrepreneuriat proposé par l'UNAM Docteur (catalogue de formations transversales)

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université
HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
CAMPAGNE 2014

1 - Fiche d'identité

- Création
- Renouvellement
- Modification

Intitulé : DU Réorientation vers la Pratique de la Médecine Générale

Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences – Technologies - Santé

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

UFR Médecine et Techniques Médicales

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cedex 1
(Virginie MOREL – Responsable de l'action de formation – virginie.morel@univ-nantes.fr)**

Responsable de la formation :

Pr Rémy SENAND, PU de médecine générale, Département de médecine générale, UFR de Médecine de Nantes

Tél : 02 40 41 28 26 ; Mail : remy.senand@univ-nantes.fr

Coordonnatrice pédagogique associée à la formation (le cas échéant) : Pr Laure VANWASSENHOVE, PUA de médecine générale, Département de médecine générale, UFR de Médecine de Nantes

Localisation des enseignements :

UFR Médecine et Techniques Médicales - 1, rue Gaston Veil – B.P 53508 - 44035 Nantes Cedex 1

Date de la 1^{ère} habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

2010

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)		
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications	Favorable	11 septembre 2014
CFVU (Création ou renouvellement)		
CFVU (demandes de modifications)	Favorable	20 novembre 2014
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

De nombreux médecins ont terminé leurs études de médecine générale et ont acquis la qualification en médecine générale, puis, se sont orientés vers des pratiques professionnelles différentes. Ils ont ainsi travaillé plusieurs années dans des secteurs administratifs, industriels, dans des structures de sécurité sociale ou d'assurances. Parfois, ils ont poursuivi une activité soignante différente de la médecine générale. D'autres ont, pour des raisons personnelles, cessé toute activité professionnelle.

Ils sont ainsi amenés à solliciter leur réinscription à l'Ordre des Médecins pour reprendre un exercice de médecine générale ambulatoire. Cette démarche se place parfois dans le cadre de plans de licenciement pour raison économique.

Les Départements de Médecine Générale sont ainsi régulièrement interpellés pour fournir à ces médecins une formation complémentaire leur permettant d'actualiser leurs compétences professionnelles afin d'exercer ensuite, dans les meilleures conditions possibles, en médecine générale.

2.2 - Objectifs du diplôme

Actualisation des connaissances des médecins généralistes
Acquisition des compétences nécessaires à l'exercice médical en soins primaires

2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Gérer le premier contact avec les patients
Coordonner les soins avec d'autres professionnels
Adopter une approche centrée sur la personne
Créer une relation efficace entre médecin et patient
Assurer la continuité des soins selon les besoins patients
Utiliser un processus décisionnel spécifique (prévalence)
Gérer situation au stade précoce/indifférencié/urgence
Gérer simultanément problèmes aigus et chroniques
Promouvoir l'éducation en santé
Concilier besoins individuels / besoins communauté
Utiliser le modèle bio-psycho-social

2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Médecins généralistes (thésés et qualifiés en médecine générale)

2.5 - Partenariats :

(Cocher respectifs.)

- Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles **UFR(s) de médecine et structures hospitalières du territoire national (Selon les besoins de formation)**)
- Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus)
- Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation : Ordre des médecins, conseils généraux et conseils régionaux

2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

- Réalisation d'une installation en soins ambulatoires de proximité
- Une « Enquête de suivi post-formation » est mise en place et est adressée à chaque stagiaire (1 an après fin de formation)

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Non

3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit : Doctorat en médecine qualification en médecine générale

Conditions supplémentaires éventuelles :

3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu :

3.4 - Procédures de recrutement

Le recrutement est assuré sur dossier de candidature (CV, lettre de motivation explicitant leur démarche, attestation du Conseil de l'Ordre des Médecins précisant leur situation administrative par rapport à l'exercice de la médecine générale) et sur entretien (parcours professionnel antérieur, expériences acquises dans le champ de la médecine, le projet professionnel ainsi que sa cohérence et sa faisabilité et les capacités de financement) par les membres de la commission pédagogique.

3.5 - Inscriptions

Pôle Formation Continue Santé

3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Président :

Pr Rémy SENAND

PU, DMG, UFR de Médecine de Nantes

Vice-Présidente :

Pr Jacqueline LACAILLE

PUA, DMG, UFR de Médecine de Nantes

Autre membre :

Pr Laure VANWASSENHOVE

PUA, DMG, UFR de Médecine de Nantes

3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

§3.6 et §7.3

3.7 Capacité d'accueil :

Effectif d'équilibre : 1

Effectif maximal : 2

4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université : 90 h =A

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : 880 h + 40h de travaux personnels = B

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:

1010 h = (A+B)

4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : **1010h sur une année universitaire**

Date de début des cours : Janvier N

Période de stage : **De Janvier N à Octobre N+1**

Période des sessions d'examen : **1^{ère} Session : Novembre N+1 et 2^{ème} Session : Décembre N+1**

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI NON

Part respective si EAD+présentiel :

5 - Bilan (en cas de renouvellements)

5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits						1		
Présents						1		
Admis						1		

5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation

Une seule candidate jusqu'à présent : Installation en médecine générale réussie. Recrutée comme chargée d'enseignement au DMG de l'UFR de Médecine.

6 – Organisation des enseignements

6.1 – Gestion des enseignements

Pôle Formation Continue Santé

6.2 Principaux responsables pédagogiques :

Pr Rémy SENAND; Pr Jacqueline LACAILLE; Pr Laure VANWASSENHOVE; Dr Lionel GORONFLOT et Dr Jean-Paul CANEVET

6.3 Maquette des enseignements :

Soixante heures d'enseignement définies par le tuteur parmi les enseignements organisés par le DMG à l'intention des internes de médecine générale ou dans les actions professionnelles de FMC destinées aux médecins généralistes. Cet enseignement se faisant « à la carte » en fonction des besoins de formations définis pour chaque candidat, il n'est pas possible d'identifier précisément et à l'avance les enseignements qui seront suivis.

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
Enseignements de médecine générale		60		SENAND Rémy	PU	UFR de Médecine de Nantes
Entretiens tuteurés			30	Non défini à l'avance	CE, PA-MSU	UFR de Médecine de Nantes
Travaux personnels			40			
Stages en milieu ambulatoire			880			
Total.....		60	950			

Le diplôme est organisé sous forme de cinq modules indépendants supervisés par un tuteur. Le tuteur est un médecin généraliste enseignant maître de stage agréé par l'**UFR** de Médecine et désigné par le responsable pédagogique du diplôme.

Le **stagiaire** bénéficie d'un bilan de compétences effectué par le Directeur du Département de Médecine Générale (Enseignant responsable du DMG) et d'un cursus de formation personnalisé, d'un volume horaire total de **mille dix heures** réparties comme suit :

1. Quatre vingt dix heures d'enseignement comportant :
 1. soixante heures d'enseignements théoriques définies parmi les enseignements de médecine générale organisés par le Département de Médecine Générale
 2. trente heures d'entretiens tuteurés
2. Quarante heures de travaux personnels (réalisation du mémoire de DU).
3. Huit cent quatre vingt heures de stage en milieu ambulatoire chez un maître de stage en médecine générale agréé par la Faculté de Médecine à raison de
 1. quatre vingt heures (10*8) pour le module 1
 2. trois cent vingt (40*8) pour le module 3
 3. quatre cent quatre vingt (60*8) pour le module 4

Module 1 : Bilan de compétences

Il comprend :

- Une phase d'analyse décontextualisée d'une journée avec le responsable pédagogique du DU. Chaque DMG utilisera pour cela les outils d'évaluation qu'il aura développés dans le cadre du DES de médecine générale (Listes de compétences en médecine générale, Test de concordance de script, référentiel métier de la médecine générale, examens cliniques objectifs structurés, etc.)
- Un stage en cabinet de médecine générale de dix journées chez un maître de stage agréé par l'**UFR** de Médecine. Au cours de ce stage, le **stagiaire** devra analyser chacune des rencontres de soins auxquelles il assistera, afin de définir, avec son maître de stage, ses besoins de formation (sémiologie, diagnostic, prise en charge, relation médecin patient, organisation et gestion de cabinet)
- Un entretien sur la base des évaluations des deux premières phases qui se conclut par la rédaction par le responsable du DU d'un bilan de compétences. Ce bilan comprendra la liste des compétences acquises, celles des compétences de médecine générale qui restent à acquérir et un programme de formation complémentaire qui serviront de base à la définition des objectifs des modules 2, 3 et 4.

Module 2 : Enseignements théoriques

Ce module comporte cent heures d'apprentissage théorique de la médecine générale :

- Soixante heures d'enseignements définis par le tuteur parmi les enseignements organisés par le DMG à l'intention des internes de médecine générale ou dans les actions professionnelles de FMC destinées aux médecins généralistes
- Quarante heures de travail personnel (notes de lecture, rédaction de récits cliniques en situation authentique, synthèses bibliographiques, rédaction d'un mémoire dont la nature sera déterminée par le responsable pédagogique du diplôme)

L'évaluation de ce module est faite par le tuteur sur la présentation des traces d'apprentissage et des attestations de présence aux enseignements.

Module 3 : Stages pratiques de niveau 1

Ce module consiste en un stage de quarante journées dont le contenu sera défini à l'issue du bilan de compétences par le responsable pédagogique et le tuteur. Il se déroulera principalement en cabinet de médecine générale auprès d'un médecin agréé par l'**UFR de Médecine**, mais également en stages courts « hors-cabinet » en fonction des besoins. Un contrat de stage sera conclu entre l'étudiant, le maître de stage et le Département de Médecine Générale. Le stage se déroulera en trois phases : phase d'observation, phase semi-active sous le regard du maître de stage, phase d'autonomie en consultation seul avec supervision différée immédiate.

Le maître de stage délivrera un avis de validation de ce stage précisant en particulier la capacité **du stagiaire** à bénéficier d'une licence de remplacement.

À l'issue de ce stage, le responsable pédagogique du diplôme délivrera une attestation de capacité à exercer en remplacement ou demandera **au stagiaire** d'effectuer un nouveau module de stage pratique de niveau 1.

Module 4 : Stages pratiques de niveau 2

Ce module est ouvert aux **stagiaires** qui auront validé les modules 1 et 3. Il consistera en la supervision indirecte par le tuteur désigné de soixante journées de remplacements effectués par le **stagiaire** dans le cadre de remplacements ordinaires. Ces remplacements pourront se dérouler sur avis du tuteur chez un médecin agréé par l'**UFR** de Médecine.

La supervision indirecte se fera lors de rencontres tuteuriales mensuelles. Un compte rendu écrit de ces rencontres sera réalisé par le tuteur et contresignées par le **stagiaire**.

La validation de ce module se fera sur présentation des comptes-rendus de tutorat et sur avis de validation rédigé par le tuteur.

Module 5 Certification.

Ce module est ouvert aux **stagiaires** qui auront validé les quatre modules précédents. Il consiste en un accompagnement dans la constitution d'un dossier de recertification en médecine générale. Il débouche sur un examen oral d'une heure devant un jury de médecine générale.

7 – Validation

7.1 – Gestion des examens

Pôle Formation Continue Santé

7.2 - Contrôle des connaissances

La validation du diplôme est prononcée à l'issue d'un examen oral final comportant :

- La présentation par le **stagiaire** du portfolio de ses travaux personnels (analyses de consultations, comptes-rendus des formations, notes de lecture, avis de validation des stages etc...) **d'une durée totale de 20 minutes;**
- La soutenance du mémoire (**20** minutes de présentation et **20** minutes de discussion). L'épreuve sera notée sur 10 pour le document écrit et sur 10 pour l'expression orale.

Pour être admis, le stagiaire doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

La première session d'examen aura lieu en Novembre N+1 et la deuxième, en Décembre N+1. Elle est destinée au(x) stagiaire(s) ajourné(s) lors de la première session, qu'ils aient échoués ou qu'ils n'aient pas pu y participer.

A titre exceptionnel, au vu des raisons invoquées, et sur dérogation du responsable de la formation, le stagiaire pourra être autorisé à soutenir son mémoire l'année suivante. Dans ce cas, le tarif de réinscription sans suivi d'enseignements s'applique.

7.3 – Jury

Préciser sa composition :

Président :

Pr Rémy SENAND

PU DMG, UFR de Médecine de Nantes

Vice Présidente :

Pr Jacqueline LACAILLE

PUA DMG, UFR de Médecine de Nantes

Autre membre :

Dr Laure VANWASSENHOVE

MCUA DMG, UFR de Médecine de Nantes

8 – Tarifcation du diplôme

8.1 Encaissements :

Pôle Formation Continue Santé

8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

Tarif 1

Tarif plein : **5669,1 € (droits annexes inclus)**

Public concerné : **Formation continue financée et non financée**

Tarif 2

Abattement de 25%

Public concerné :

Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

Tarif 4

Abattement de 75% : **1484,1 € (droits annexes inclus)**

Public concerné : **Réinscription (sans suivi d'enseignements)**

POUR INFORMATION				(Au titre de l'année universitaire 2012-2013)	
DROITS ANNEXES					
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total	
33	16	32	5	86	

9- Budget

9.1 - Gestion financière

Pôle Formation Continue Santé

9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	20	963	Tarif 1	1	5 669,1
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels) forfait	587 (forfait correspondant à la rémunération des maîtres de stage accueillant le stagiaire)	1 500	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		2 463			
Frais de déplacement					
Restauration					
Communication, promotion					
Locaux		283			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel			2 268		
Droits annexes		89,1			
Reversement Services Centraux		283			
Reversement UFR		283			
TOTAL CHARGES		5 669,1	TOTAL RECETTES		5 669,1

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
5 669,1 €	1	5 669,1 €
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
2 463 €	1	2 463 € (2,44€/h)

Tarif rapporté aux 1010 heures de formation

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
CAMPAGNE 2014**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

Une Charte est prévue pour encadrer l'offre de diplômes d'université, celle-ci est en cours de finalisation et elle sera soumise aux Conseils en Janvier09. Elle sera diffusée ultérieurement mais cette nouvelle maquette validée par le CEVU en est le reflet. Le conseil, l'aide d'un ingénieur de la Formation Continue peut par ailleurs être une aide utile pour le remplissage de cette maquette.

1 - Fiche d'identité

- Création
- Renouvellement
- Modifications

- modification universités associées : Université d'Angers et Rennes (avant : Université d'Angers uniquement)
- modification de la gestion du diplôme : Pôle FC Santé (avant : Scolarité UFR Médecine)
- modification de l'effectif d'équilibre : 14 personnes (avant : 9 personnes)
- modification du contrôle de connaissances : obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve choisie...
- modification du tarif : tarif plein 1180 € - 885€ non financée – 590€ internes nantais – 295 € réinscription sans suivi des enseignements (avant : 900€ tarif plein _ 675€ internes et non financés)
- modification de l'annexe budgétaire suite au changement de tarif

Ancien intitulé (éventuellement) :

Intitulé : **ANESTHESIE PEDIATRIQUE**

(abréviation éventuelle) :

DU DIU

Domaine de formation au sein de l'Université :

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

UFR de Médecine et Techniques Médicales

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

(au sein de l'Université)

Si DIU, université(s) associée(s) : Université d'Angers, Université de Rennes

Si DIU, université coordonnatrice du DIU : Université d'Angers

Si DIU, mode d'organisation adopté :

- un groupe dans chaque site universitaire
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription en 2010-2011 (Angers)

Si DIU, année d'organisation à Nantes envisagé : organisation de deux des cinq séminaires tous les ans

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

(si différent de la composante de rattachement - ex Service Formation Continue – préciser coordonnées)

Pôle Formation Continue Santé

9 rue Bias – BP 53508 – 44035 Nantes Cedex 1

02.53.48.47.47

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Responsable de la formation :

(Nom, qualité, tél, e-mail)

- Il est enseignant-chercheur de préférence
- Il est issu d'une UFR, Institut ou Ecole, ou de la Formation Continue de l'Université
- Il est porteur du projet,
- Il est choisi en fonction de son expertise sur le thème traité
- Il enseigne dans la formation
-

Pr Jean-Claude Granry, PU-PH, Chef de Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale, C.H.U Angers

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :

Pr Corinne Lejus, PU-PH, Chef de Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale, Hôtel Dieu – HME, C.H.U Nantes
02 40 08 30 02 (bureau), corinne.lejus@chu-nantes

Localisation des enseignements :

Enseignements réalisés à Nantes : Salle Hippocrate, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale, Hôtel Dieu, RCH, CHU Nantes et Pôle FC Santé – 9 rue Bias – BP53508- 44035 Nantes Cedex 1

Enseignements réalisés à Angers : CHU Angers, Bâtiment Pédiatrique

Enseignements réalisés à Rennes : CHU Rennes, Service Anesthésie Réanimation chirurgicale, Hôpital Pontchaillou.

Date de la 1^{ère} habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

Date et avis du Conseil de l'UFR

L'avis du Conseil d'UFR doit précéder l'avis du CEVU qui précède la décision du CA. (exceptions à justifier)

Cadre réservé à la DEVU

Date et avis du Conseil d'UFR : 26 juin 2014

Date et avis de la CFVU : 20 novembre 2014

Date et avis du CA :

2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Rappel : les DU et DIU ne doivent pas concurrencer les diplômes nationaux

Le DES d'anesthésie et de réanimation comporte une formation en anesthésie pédiatrique. Cependant en l'absence de pratique intensive immédiate après l'obtention du diplôme, l'expertise dans ce domaine est rapidement perdue, en l'absence d'entretien des connaissances. La spécificité de la prise en charge chirurgicale et anesthésique des enfants est aujourd'hui reconnue. Une circulaire relative à l'élaboration de schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS) de l'enfant et de l'adolescent a été élaborée. Ce "SROS" "définit l'organisation de la chirurgie pédiatrique et ORL pédiatrique, par territoire de santé selon une graduation et une répartition des activités tenant compte des besoins de la population, de la situation existante et des possibilités de transport". Ces nouvelles organisations vont obliger à une formalisation du maintien des connaissances et des compétences des médecins concernés. Les sociétés savantes (SFAR ou Société Française d'Anesthésie et de Réanimation, ADARPEF ou Association des Anesthésistes Réanimateurs d'Expression Française) ont élaboré en commun un cahier des charges pour le maintien des compétences en Anesthésie Réanimation Pédiatrique. Ce cahier des charges précise les connaissances théoriques et pratiques exigées ainsi que les critères définissant un centre de formation en anesthésie pédiatrique. Pour répondre à cette nécessité de maintien des compétences, un DU d'anesthésie pédiatrique a déjà été mis en place à Lille, Paris et à Bordeaux.

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

2.2 - Objectifs du diplôme

Le lien doit pouvoir être fait avec la structure des enseignements (Unités, Modules) – une numérotation en facilitera la lecture (cf 6)

Il s'agit d'un enseignement standardisé au niveau de l'inter région dans le cadre de la mise en place de réseaux d'anesthésie pédiatrique. Il a pour but d'harmoniser les pratiques, de mutualiser les protocoles, de permettre l'élaboration de plan de formation et l'évaluation des organisations et des pratiques.

Les objectifs généraux de cet enseignement sont donc de conforter les connaissances des praticiens titulaires et de les faire bénéficier de stages pratiques au sein de centres spécialisés.

- rappeler les bases pharmacologiques et physiologiques fondamentales en anesthésie pédiatrique
- décrire l'organisation fonctionnelle d'un site d'anesthésie pédiatrique et le matériel nécessaire
- rappeler les différentes techniques anesthésiques chez l'enfant et leur actualisation
- connaître les principaux risques et complications et leur prise en charge
- prendre en charge de façon optimale la douleur de l'enfant

2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Le lien doit pouvoir être fait avec la structure des enseignements (Unités, Modules) – une numérotation en facilitera la lecture (cf 6) et avec une activité professionnelle le cas échéant

- être capable d'assurer la prise en charge anesthésique en chirurgie générale programmée ou urgente un enfant dès la période néonatale.

2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Médecins anesthésistes réanimateurs diplômés (DES d'anesthésie réanimation, ou DES d'anesthésie et de réanimation chirurgicale ou CES d'anesthésie) exerçant dans le secteur public (CHU ou CH) ou libéral.

2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention* vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs..)
 - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus
 - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

**projet de convention ou de protocole à joindre à la maquette. Le logo du partenaire pourra dans ces conditions figurer sur les documents d'information.*

2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

(Hors conseil de perfectionnement)

Analyse de l'activité pédiatrique sur le plan quantitatif et qualitatif (âge des enfants, nature des actes) dans le cadre du réseau inter-régionale d'anesthésie et de chirurgie pédiatrique des Pays de Loire.

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

(3 promotions doivent avoir été diplômées pour en demander son instruction, mais recommandé de prévoir dès la rédaction du projet, les critères qui rendront possible l'inscription au RNCP, même si pas immédiat)

Non

3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.

3.1 – Accès

Diplômes exigés pour un accès de droit : DES d'anesthésie et de réanimation, DES d'anesthésie et de réanimation chirurgicale, CES d'anesthésie ou diplôme étranger équivalent.

Conditions supplémentaires éventuelles : (dont expérience)

Diplômes exigés + Conditions suppl = conditions en deça desquelles il y aura accès par Validation d'acquis (VA85) ; rédaction précise attendue par conséquent.

3.2 - Niveau des enseignements suivis :

Les DU ou DIU ne s'identifient pas aisément dans la nomenclature (I à V) des niveaux de formation de la formation professionnelle et de la promotion sociale (1967 et 1969) et cette classification devant être réformée compte tenu du LMD désormais en vigueur dans toute l'Europe (décret 26Avril2002), nous adopterons en attendant un « niveau **des enseignements** » pour qualifier nos DU. Il s'agira de fixer ce niveau en référence au LMD :
. en adoptant le niveau le plus immédiat au-dessus du niveau d'accès dans la grille LMD par défaut,
. en proposant un niveau supérieur si le volume horaire, la durée et la charge, comparativement à un diplôme national dans le même secteur disciplinaire le justifient .

Ex DUEF niv L1, DU Neuroradiologie niv 3^e c santé, DU Gériatrie niv L3....

niv Bac

- niv L1
- niv L2
- niv L3
- niv M1
- niv M2
- niv 3^e cycle santé

3.3 – Si le DU ou DIU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu :NA

« Niveau d'accès+niveau des enseignements suivis+ volume horaire de la formation »,
ou « Niveau de qualification RNCP », apparaîtront sur le diplôme
(pavé spécifique sur le parchemin)
Le « supplément au diplôme » viendra compléter ces éléments avec un descriptif de la formation suivie

3.4 - Procédures de recrutement

Sur dossier ? sur entretien ? les deux ?
(si validation d'acquis VA85 : entretien et/ou évent dossier suffisamment argumenté et/ou test,)

les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) sont à adresser selon l'origine géographique à chaque enseignant responsable local. Le dossier est examiné par la commission pédagogique.

3.5 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

La commission de recrutement s'identifie à la commission de VA85, sauf exception à préciser.
La commission de VA85 doit répondre aux règles du décret du 23 Août 1985 et comporter au moins un professionnel extérieur
Elle est suggérée par le responsable de la formation, proposée par le Directeur de l'UFR et validée par le Président de l'Université.
Les modalités de fonctionnement de la commission sont approuvées chaque année par le CEVU.
(Par le vote de cette maquette pour la 1^{ère} habilitation)

La Commission de recrutement est constituée par les PU-PH ayant une expertise pédiatrique au sein de l'Inter-Région Ouest.
Pour l'année 2011-2012, elle comprendra les Professeurs

- Jean-Claude Granry (Angers)
- Corinne Lejus (Nantes)
- Claude Ecoffey (Rennes)
- Eric Wodey (Rennes)
- Marc Laffon (Tours)

3.6 Conseil de perfectionnement

Cette commission de recrutement connaissant le plus souvent une permanence de ses membres,
Elle peut être instituée comme Conseil de perfectionnement sur le diplôme.

Cette commission de recrutement et de VA85 est-elle instituée comme Conseil de perfectionnement sur le diplôme ?

OUI

NON

Le jury (§ 7.2) est-il institué comme Conseil de perfectionnement ?

OUI

NON

Si réponse non dans les deux cas, Composition du Conseil de perfectionnement :

3.7 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : (celui à partir duquel est établi le budget prévisionnel) 14
- . Effectif maximal : 25

4- Organisation de la formation :

4.0 - Type de formation :

- 1- le D.I.U. recrute en formation initiale oui / ~~NON~~
- 2- le D.I.U. recrute en formation continue oui / ~~NON~~

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

Le V.H. ne peut être inférieur à 100 h propres au diplôme, stages non compris

Exception admise pour les formations de santé qui peuvent inclure dans les 100 h l'enseignement pratique.

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

(ou projet tutoré si se déroule hors université) (donne lieu à convention avec établissement d'accueil)

4.3 - Durée totale de la formation , y compris stage:

La durée de la formation est de : 144h

(à préciser)

4.4 - Calendrier de la formation :

(amplitude de la formation, en mois, en année(s) universitaire(s), rythme des sessions de formation)

Dans toute la mesure du possible, la formation est organisée dans le cadre de l'année universitaire et les dates limites d'inscription sont les mêmes que pour les diplômes nationaux.

Un droit universitaire supplémentaire si s'étend au-delà de fin Octobre.

Date de début des cours : 21 octobre

Dates de stage (le cas échéant) : stage réparti sur l'année à partir du 1^e novembre

Période des sessions d'examen : juin

4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

NON

Part respective si EAD+présentiel :

5 - Bilan (en cas de renouvellements)

5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite des 4 dernières années :

(les statistiques sont disponibles auprès des bureaux de scolarité notamment)

Effectifs	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits								
Présents								
Admis								

5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

(joindre toutes synthèses d'évaluation, bilans et/ou enquêtes post-diplôme pouvant éclairer)

Non applicable

6 – Organisation des enseignements

indiquer le nom des principaux responsables dans l'équipe pédagogique, universitaires ou non

Coordonnateur Interrégional : Pr Jean-Claude GRANRY

Coordonnateurs de l'enseignement et commission pédagogique : Pr Jean-Claude GRANRY, Pr Charles ARVIEUX, Pr Corinne LEJUS, Pr Bertrand DEBAENE, Pr Eric WODEY, Pr Marc LAFFON

Noms, coordonnées et statut des enseignants ou professionnels participant à la formation	
GRANRY Jean Claude	PU-PH - Pôle anesthésie Réa - CHU Angers
LEJUS Corinne	PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Nantes
ARVIEUX Charles	PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Brest
DEBAENE Bertrand	PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Poitiers
WODEY Eric	PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Rennes
LAFFON Marc	PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Tours
MERCIER Colette	PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Tours
MURAT Isabelle	PU-PH - Anesthésie Réanimation - Paris
MONRIGAL Jean Pierre	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Angers
ROZE Jean Christophe	PU-PH - Réanimation Pédiatrique - CHU Nantes
ECOFFEY Claude	PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Rennes
ORLIAGUET Gilles	PU-PH - Anesthésie Réanimation - Paris
PEAN Didier	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Nantes
JEUDY Catherine	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Angers
PICHENOT Vincent	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Nantes
DE WINDT Ariane	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Angers

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

LUCAS Marie-Madeleine	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Rennes
GUILLET Benoît	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Rennes
DE LA BRIERE François	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Rennes
TIREL Olivier	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Rennes
GAUVRIT-CAILLEAU Cécile	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Nantes
GUILLAUD Christian	PH - Anesthésie Réanimation - CHU Nantes
VEYCKEMANS Francis	Clinique Universitaire Saint Luc - BRUXELLES

6.1 - Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire (heures)			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
Module 1 :				Responsable Pr Jean-Claude Granry (CHU Angers) Lieu : Bâtiment pédiatrique, CHU Angers
9H00 – 10h00	1			Accueil et présentation de la formation Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)
10H00 – 11h00	1			Matériel et structures pour l'anesthésie pédiatrique Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)
11H00 – 12h00	1			Matériel et structures en anesthésie pédiatrique. Pr C. Mercier (SAR, C.H.U Tours)
14H00 – 15h00	1			Le risque en anesthésie pédiatrique. Pr C. Mercier (SAR, C.H.U Tours)
15H00 – 17h00	2			Physiologie pédiatrique Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes),
17H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Module 1 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Jean-Claude Granry (CHU Angers) Lieu : Bâtiment pédiatrique, CHU Angers
9H00 – 10h00	1			Hypnotiques halogénés, N ₂ O, MEOPA Pr E. Wodey (SAR, C.H.U. Rennes)
10H00 – 11h00	1			Hypnotiques intraveineux - AIVOC Pr E. Wodey (SAR, C.H.U. Rennes)
11H00 – 12h00	1			Morphiniques Pr I. Murat (SAR, Hôpital Trousseau, Paris VI)
14H00 – 15H00	1			Curares et curarisation Pr B. Debaene (SAR, C.H.U. Poitiers)
15H00 – 16H00	1			Systèmes anesthésiques – évaporateurs – respirateurs d'anesthésie Dr JP. Monrigal (SAR, C.H.U. Angers)
16H00 – 17h00	1			Monitoring en pédiatrie Pr E. Wodey (SAR, C.HU. Rennes)
76H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Module 2 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Corinne Lejus (CHU Nantes) Lieu : CHU Nantes, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale – Hôtel Dieu, RCH, salle Hippocrate
9H00 – 10h00	1			Diagnostic anténatal des malformations chirurgicales. Dr Norbert Winer (Gynécologie-Obstétrique, CHU Nantes)
10H00 – 11h00	1			Physiologie fœtale. Pr JC Rozé (Réanimation Pédiatrique, CHU Nantes)
11H00 – 12h00	1			Réanimation du nouveau-né en salle de naissance. Pr M. Laffon (SAR, CHU Tours).
14H00 – 15H30	1,5			Anesthésie Réanimation du nouveau-né. Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes)

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

15H30 – 16H15	0,45			Pathologies chirurgicales néonatales. Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)
16H15 – 17h15	1			Cas particulier de l'ancien prématuré Dr C. Jeudy (SAR, C.H.U. Angers)
17H15 – 17h45		0,5		Conclusions / Evaluation Pr C. Lejus (SAR, C.H.U. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Module 2 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Corinne Lejus (CHU Nantes) Lieu : CHU Nantes, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale – Hôtel Dieu, RCH, salle Hippocrate
9H00 – 10h30	1,5			Douleur : évaluation et traitement Pr C. Lejus (SAR, C.H.U. Nantes)
10H30 – 12h00		1,5		Douleur : cas cliniques Pr C. Lejus (SAR, C.H.U. Nantes)
14H00 – 15H30	1,5			ALR chez l'enfant: techniques Pr C. Ecoffey (SAR, CHU Rennes)
15H30 – 17H00	1,5			ALR chez l'enfant : indications, contre-indications, incidents/accidents Pr C. Ecoffey (SAR, CHU Rennes)
17H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr C. Lejus (SAR, C.H.U. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Module 3 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Eric Wodey (CHU Renne) Lieu : CHU Rennes, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale
9H00 – 10h00	1			Consultation pré-anesthésique – prémédication- jeûne. Dr M. Polomeni-Lucas (SAR, CHU Rennes)
10H00 – 11h00	1			Examens complémentaires préopératoires. Pr C. Lejus (SAR, C.H.U. Nantes)
11H00 – 12h00	1			Abords vasculaires Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)
14H00 – 15H30	1,5			Contrôle des voies aériennes. Dr JP Monrigal (SAR, C.H.U. Angers)
15H30 – 16H15	0,75			Pathologie de l'hémostase et de l'hémoglobine Dr Guillet (SAR, C.H.U. Rennes)
16H15 – 17h00	0,75			Transfusion Pr E. Wodey (SAR, CHU Rennes)
17H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr E. Wodey (SAR, CHU Rennes), Pr C. Lejus (SAR, C.H.U. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Module 3 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Eric Wodey (CHU Renne) Lieu : CHU Rennes, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale
9H00 – 10h00	1			Transfusion Pr E. Wodey (SAR, CHU Rennes)
10H00 – 11h00	1			Antibioprophylaxie Dr De La Briere (SAR, CHU Rennes)
11H00 – 12h00	1			Allergie et Anesthésie pédiatrique Dr MM Poloméni - Lucas (SAR, CHU Rennes)
14H00 – 15H00	1			Nutrition péri-opératoire Dr De La Briere (SAR, CHU Rennes)
15H00 – 17H00		2		Cas cliniques Dr Tirel (SAR, CHU Rennes)
17H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr E. Wodey (SAR, CHU Rennes), Pr C. Lejus (SAR, C.H.U. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Module 2 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Corinne Lejus (CHU Nantes) Lieu : CHU Nantes, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale – Hôtel Dieu, RCH, salle Hippocrate
9H00 – 10h00	1			Complications per-opératoires Pr E. Wodey (SAR, CHU Rennes)
10H00 – 11h00	1			Réveil et ses complications Pr E. Wodey (SAR, CHU Rennes),
11H00 – 12h00	1			Pathologie du canal péritonéo-vaginal, prise en charge péri-opératoire Dr De La Briere (SAR, CHU Rennes)
14H00 – 15H00	1			Pathologies chirurgicales digestives, prises en charge péri-opératoires Pr M. Laffon (SAR, CHU Tours)
15H00 – 16H00	1			Pathologies urologiques, prise en charge péri-opératoires Pr C. Lejus (SAR, CHU Nantes)
16H00 – 17h00	1			Anesthésie et coelioscopie Pr M. Laffon (SAR, CHU Tours)
17H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr M. LAFFON (SAR, CHU Tours), Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Module 2 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Corinne Lejus (CHU Nantes) Lieu : CHU Nantes, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale – Hôtel Dieu, RCH, salle Hippocrate
9H00 – 10h00	1			Anesthésie pour corps étranger ORL Dr JY Gauvrit (SAR, CHU Rennes)
10H00 – 11h00	1			Anesthésie pour fente labiopalatine et chirurgie maxillofaciale Dr D Péan (SAR, CHU Nantes)
11H00 – 12h00	1			Anesthésie en ORL Pr G Orliaguet (Hôpital Necker, Paris V)
14H00 – 15H00	1			Enfant polytraumatisé Pr G Orliaguet (Hôpital Necker, Paris V)
15H00 – 16H00	1			Anesthésie hors bloc opératoire Pr C Lejus (SAR, CHU Nantes)
16H00 – 17h00	1			Anesthésie en orthopédie Pr M. Laffon (SAR, CHU Tours)
17H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr E Wodey (SAR, CHU Rennes), Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Module 4 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Eric Wodey (CHU Renne) Lieu : CHU Rennes, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale
9H00 – 10h00	1			Anesthésie ambulatoire en pédiatrie Dr MM Poloméni-Lucas (SAR, CHU Rennes)
10H00 – 11h00	1			Intubation difficile Dr V Pichenot (SAR, CHU Nantes)
11H00 – 12h00	1			Enfant Brûlé Pr C Mercier (SAR, CHU Tours)
14H00 – 15H00	1			Enfant cardiaque Dr A De Windt (SAR, CHU Nantes)
15H00 – 16H00	1			Enfant neurochirurgical Dr C Jeudy (SAR, CHU Agers)
16H00 – 17h00	1			Anesthésie et pathologie bronchopulmonaire (enfant enrhumé, asthme, ...) Dr JY Gauvrit (SAR, CHU Rennes)
17H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr E Wodey (SAR, CHU Rennes), Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Module 4 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Eric Wodey (CHU Rennes) Lieu : CHU Rennes, Service Anesthésie Réanimation Chirurgicale
9H00 – 10h00	1			Arrêt circulatoire Dr O. Tirel (SAR, CHU Rennes)
10H00 – 11h00	1			Hyperthermie maligne Pr Krivosic-Horber (SAR, CHU Lille)
11H00 – 12h00	1			Anesthésie et oncologie pédiatrique Dr C. Guillaud (SAR, CHU Nantes)
14H00 – 15H00	1			Anesthésie et IMC Pr F. Veyckemans (Anesthesiologie, Clinique universitaire Saint Luc, Bruxelles)
15H00 – 16H00	1			Anesthésie et maladies rares Pr F. Veyckemans (Anesthesiologie, Clinique universitaire Saint Luc, Bruxelles)
16H00 – 17h00	1			Choc septique de l'enfant Pr JC Granry (SAR, Bruxelles)
17H00 – 17h30		0,5		Conclusions / Evaluation Pr E Wodey (SAR, CHU Rennes), Pr C. Lejus (SAR, C.HU. Nantes), Pr J.C. Granry (SAR, C.H.U. Angers)

Enseignements	Volume horaire (heures)			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
Module 6 :	CM	TD	TP	Responsable Pr Jean-Claude Granry (CHU Angers) Lieu : Bâtiment pédiatrique, CHU Angers

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Simulation et anesthésie pédiatrique	Pr JC GRANRY
10H00 - 11H00	Présentation du matériel	Dr J. BERTON
11H00 - 12H00	Scénario n°1 + debriefing	Pr JC GRANRY et Dr J. BERTON
14H00 - 15H00	Scénario n°2 + debriefing	Pr JC GRANRY et Dr J. BERTON
15H00 - 16H00	Scénario n°3 + debriefing	Pr JC GRANRY et Dr J. BERTON
16H00 - 17H00	Scénario n°4 + debriefing	Pr JC GRANRY et Dr J. BERTON
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

Validation	Volume horaire (heures)	Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
Juin (date à préciser)	Selon le nombre d'inscrits	Jury
9H00 – 17h00		Audition public des mémoires et oraux sur cas clinique

SAR = Service Anesthésie Réanimation

7 – Validation

7.1 Gestion des examens

Pôle FC Santé – 9 rue Bias – BP 53508 – 44035 Nantes Cedex 1

7.2 - Contrôle des connaissances

Insérer ci-dessous le règlement complet.

Il est conseillé de le concevoir en fonction des publics (salariés notamment) et de leurs contraintes.

Il doit refléter la déclinaison des objectifs poursuivis, traduits dans les enseignements.

(on ne fera pas nécessairement un contrôle par matière)

Par année et par session d'examen, préciser la nature (écrit, oral, soutenance, mémoire, rapport etc...), la durée des épreuves et le coefficient et s'il y a lieu, les règles d'admissibilité et/ou de capitalisation des Unités ou des Modules dans le temps.

Le lien doit se faire avec la structure des enseignements (cf 2 et 6)

Préciser le nombre de sessions d'examen par promotion.

Préciser les conditions de réinscription (dont report ou non des notes obtenues, sur quelle durée ?) (lien avec tarif cf 8)

Noter que la procédure de VAE (2002) en vue d'un DU ou d'un DIU n'est pas accessible tant que celui-ci n'est pas inscrit au RNCP

Le pré-requis à la validation du DIU est l'assuidité à l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques

- **Enseignement théorique.** Une seule absence aux séminaires pour raison majeure justifiée est admise. Au-delà, le candidat conserve le bénéfice des enseignements suivis pendant une durée de 2 ans mais doit se ré-inscrire pour valider le diplôme.
- **Enseignement pratique.** la réalisation du stage pratique d'une durée totale de 10 jours (consécutifs ou non) dans une ou plusieurs structures d'anesthésie pédiatrique universitaire ou conventionnée

L'enseignement du DIU est validé par

- un **contrôle continu** des connaissances sous la forme de QCM écrits à l'issue de chacun des séminaires (30 minutes) avec auto-correction et discussion (30 minutes) avec les enseignants. Ce contrôle ne fait pas l'objet d'une notation.
- un contrôle **terminal** à la fin de l'enseignement comportant au choix
 - 1- soit la rédaction et la soutenance d'un mémoire sur une thématique proposée par le jury et rédigé selon les règles de soumission d'une revue aux Annales Françaises d'Anesthésie et de Réanimation, remis au responsable de l'enseignement local au plus tard le 15 juin. La soutenance comporte une présentation orale de 20 minutes, suivie d'une discussion de 15 minutes avec le jury
 - 2- soit un examen oral sur un dossier clinique présenté au candidat à l'issue du stage pratique, comportant 30 min de réflexion et 20 min de discussion devant un jury composé du responsable local de l'enseignement et de un ou deux praticiens ayant encadré le candidat au cours du stage.
- Une note $\geq 10/20$ à l'épreuve choisie (rédaction et soutenance du mémoire ou examen oral) est nécessaire pour valider le diplôme.
- En cas d'échec à l'épreuve choisie, à la session de juin, une session de rattrapage est organisée en septembre. La forme de l'épreuve de rattrapage sera définie par le jury suite à la première session.

Le diplôme est délivré par le Président des Universités concernées

7.3 - Jury

Le jury est arrêté annuellement par le Président de l'université, sur proposition du directeur de la composante de rattachement..

Il comprend au minimum 3 membres dont un Président et un Vice-Président universitaires (sauf dérogation à justifier)

La présence de la totalité des membres est obligatoire.

Ils sont intervenants dans la formation.

Le Président du jury est encouragé à inviter des membres n'enseignant pas dans la formation et notamment des professionnels du secteur d'activité concerné aux épreuves (oraux de fin de formation, soutenances de mémoires...).

La délibération reste la prérogative du jury constitué annuellement.

Préciser sa composition pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

Président : GRANRY Jean Claude - PU-PH – Pôle anesthésie Réa – CHU Angers

Vice-Président : LEJUS Corinne - PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Nantes

ARVIEUX Charles - PU-PH - Anesthésie Réanimation -CHU Brest

DEBAENE Bertrand - PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Poitiers

WODEY Eric - PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Rennes

ECOFFEY Calude – PU-PH, Anesthésie Réanimation – CHU Rennes

LAFFON Marc - PU-PH - Anesthésie Réanimation - CHU Tours

8 – Tarification du diplôme & Droits d'inscription annuel

Les DU ou DIU sont organisés en autofinancement.

Aucune charge ne doit peser sur l'UFR de rattachement ou sur la composante gestionnaire du diplôme.

*Un **tarif** doit être prévu en conséquence.*

Ce tarif doit être élaboré en tenant compte des coûts réels de la formation, constitués de coûts directs et de coûts indirects.

Le calcul de ces coûts complets a été réalisé au niveau de la Formation continue.

(Si le DU n'est pas géré par elle, il pourra être utile de s'y référer pour en comprendre le principe et le mettre en œuvre au niveau de la composante gestionnaire)

*Les **droits d'inscription annuels** à l'Université sont nationaux et fixés par arrêté du ministère chaque année en Juillet pour l'année suivante.*

Leur ventilation (BU, MP, FSDIE, UFR, Université...) est votée en conseil d'administration.

Ils sont payés au Service de la Scolarité de rattachement dans leur totalité.

Ils comprennent un droit dit « de diplôme » qui revient à l'UFR de rattachement par inscrit.

*En règle générale, s'agissant des DU et DIU, les **droits d'inscription annuels** à retenir, quelque soit leur niveau, sont **ceux du cursus Licence***

(exception pour l'UFR Médecine, et pour les autres UFR qui gèrent leur DU en contribuant aux charges du diplôme, voir plus loin)

*Pour faciliter la lisibilité extérieure, Il est conseillé d'inclure ces droits dans le **tarif**.*

Tout changement de tarif en cours d'habilitation (4 ans) sera soumis au CA (tarifs votés chaque année en Janvier)

8 – Tarification du diplôme

8.1 Encaissements :

Pôle FC Santé – 9 rue Bias – BP 53508 – 44035 Nantes Cedex 1

8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

Tarif 1

Tarif plein : 1180 euros

Public concerné : Formation Continue

Tarif 2

Abattement de 25%

Public concerné : 885 euros, Formation Continue non financé

Tarif 3

Abattement de 50% : 590 euros

Public concerné : Internes nantais

Tarif 4

Abattement de 75% 295 euros

Public concerné : Réinscription sans suivi des enseignements

Incluant le(s) droit(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : Oui Non

Cadre spécifique réservé aux seuls diplômes organisés et gérés par l'UFR Médecine, et par les autres UFR si elles gèrent et contribuent aux charges du diplôme :

9- Budget

9.1 - Gestion financière

Pôle FC Santé – 9 rue Bias – BP 53508 – 44035 Nantes Cedex 1

9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	19	778	Tarif 1	6	7080
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	2	110	Tarif 2	6	5310
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	align="center">16	align="center">930	Tarif 3	2	1180
			Tarif 4	0	0
Coût total des charges d'enseignement		1818			
Frais de déplacement		1313,50			
SIMU		875			
Communication, promotion		align="center">6378			
Locaux					
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel					
Reversement services centraux (5%)			678,5		
Reversement DPHU d'appartenance (5%)		678,5			
Reversement UFR d'appartenance (5%)		678,5			
Droits d'inscriptions		1150			
TOTAL CHARGES		13570	TOTAL RECETTES		13570

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
13570	14	969,29
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
1818	14	129,86

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

A titre indicatif

Frais de déplacement

Nom	trajet	Nombre A/R	moyen	distance	Total (euros)
Lejus	Nantes- Angers	2	V	91	74,16
	Nantes - Rennes	2	V	120	52,52
Granry	Angers - Nantes	1	V	91	74,16
Mercier	Tours - Nantes	1	V	127	23,24
Wodey	Rennes - Nantes	1	V	120	26,26
Laffon	Tours - Nantes	2	V	221	168,28
Jeudy	Angers - Nantes	1	V	91	37,08
Ecoffey	Rennes - Nantes	1	V	120	26,26
De la Brière	Rennes - Nantes	1	V	120	26,26
Gauvrit	Rennes - Nantes	2	V	120	52,52
Orliaguet	Paris- Nantes	1	SNCF		212
Pichenot	Nantes - Rennes	1	V	120	26,26
	Nantes - Angers	1	V	91	300
De Windt	Nantes -Rennes	1	V	120	243,2
Bazin	Nantes - Angers	1	V	91	18,54
total					1500,74

Sur la base kilomètreage, essence et péage calculé avec Mappy

Repas midi orateurs invités = sur la base de 15,25 euros par repas (n = 15), soit 228,75 euros

Hébergements

Laffon	Nantes	1 nuit petit-déjeuner - dîner	140
--------	--------	-------------------------------	-----

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
CAMPAGNE 2014**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

1 - Fiche d'identité

- Création
- Renouvellement
Avec Modification

**Intitulé : DU D'URGENCES MEDICALES ET CHIRURGICALES ET DE
CATASTROPHES**

Domaine de formation au sein de l'Université :

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

UFR de Médecine

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

RENNES – PARIS St Antoine - MARSEILLE

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

Responsable de la formation :

Professeur Olivier ARMSTRONG

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :

Localisation des enseignements :

Faculté de Médecine de Hanoi – Université de Médecine Pham Ngoc Thach à Ho Chi Minh Ville - Vietnam

Date de la 1^{ère} habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

2001

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	11 septembre 2014
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	20 novembre 2014
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Il s'agit d'une formation spécifique aux médecins des pays en développement, dont le but est de les former à l'urgence au sens large du terme : médicale, chirurgicale, pédiatrique ou gynécologique ; sans oublier tous les problèmes que peuvent poser les traumatisés et donc le ramassage et l'accueil des blessés ; le SAMU et la médecine des catastrophes.

Ce type de formation est ouvert largement à tout généraliste, quand on sait que ce sont eux qui souvent dans des conditions d'isolement, et avec peu de moyens, sont en première ligne pour accueillir les urgences.

Cette formation se déroulera sur place au Vietnam à HANOI et HO CHI MINH VILLE où les mêmes modules sont enseignés.

2.2 - Objectifs du diplôme

Améliorer la prise en charge des urgences.
Formation qui deviendra obligatoire pour tout médecin vietnamien occupant une fonction aux urgences.

2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Les apprenants devront être capables d'identifier les problèmes urgents, choisir les examens complémentaires utiles (fonction des possibilités), savoir faire les gestes salvateurs, et orienter les patients vers les responsables des différentes disciplines (ou vers un centre mieux équipé en moyens humaines et matériel) pour une prise en charge complète et adaptée.

2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Tout médecin occupant un poste en rapport avec les urgences tant en ville qu'à la campagne.

Des médecins d'autres centres ou villes peuvent bien sûr participer à cette formation : ouverture à tous les médecins de toutes les provinces du Nord, du Centre et du Sud du Vietnam.

2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
 - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus
 - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation:
 - Faculté de Médecine de Hanoï, Hôpitaux de Viet-Duc et de Bac Mai Hanoi
 - Université de Médecine Pham Ngoc Thach, Ho Chi Minh Ville

2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit : Diplôme de Docteur en Médecine

3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu :

3.4 - Procédures de recrutement

Laissée à la responsabilité des doyens-recteurs de la Faculté de Hanoï, de la Faculté de Médecine Pham Ngoc Thach, ouverte à d'autres villes du Vietnam, compte tenu des besoins et des structures d'urgences existantes et leur fonctionnement.

3.5 – Inscriptions

Service scolarité - UFR Médecine

3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

3.7 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : 80

. Effectif maximal : Maximum 100 inscrits à Hanoï et 200 à HCM Ville

4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université : 180 h =A

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : h = B

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage: 180 h = (A+B)

4.4 - Calendrier de la formation :

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

Les modules se dérouleront si possible aux mêmes dates – sauf imprévu – chaque année :

- Décembre
- Février-Mars
- Avril-Mai
- Novembre Evaluation de l'année et évaluation de fin de formation (2^e année)

3 modules par an donc 6 modules sur 2 ans :

6 heures par jour pendant 5 jours = 30 h x 6 modules = 180 heures

Par module :

- enseignements magistraux : 15 heures
- cas cliniques : 15 heures

Enseignements magistraux associés à :

- ateliers – cas cliniques concrets
- mise en situation – documents audiovisuels (diapositives, cassettes vidéo)
- pédagogie interactive – participation et présentation par les apprenants des réflexions et du travail du groupe

Période des sessions d'examen : fin d'année civile de la 1^{ère} année et fin de formation en 2^e année.

4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI NON

Part respective si EAD+présentiel :

5 - Bilan (en cas de renouvellements)

5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2007-2009		2009-2011		2011-2013		2013-2014	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		140		103		134		0
Présents								
Admis		63		51		48		0

5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

6 – Organisation des enseignements

6.1 – Gestion des enseignements

--

6.2 Principaux responsables pédagogiques

Pr O. ARMSTRONG (Nantes) – Pr D. PATERON (Paris) – Pr J. MANCINI (Marseille) – Pr J. LEVESQUE (Rennes)

6.3 Maquette des enseignements :

ENSEIGNEMENTS ET AUTRES ELEMENTS DU PROGRAMME	VOLUME			NOM ET QUALITÉ DES INTERVENANTS, ORGANISME DE RATTACHEMENT
	CM	TD	TP	
I - Urgences respiratoires et urgences cardiologiques.	15	15		Dr. P GERMAUD (P.H) - NANTES Pr J.N. TROCHU ou Pr H. LE MAREC (PU.PH) ou Dr J.M. LANGLARD (PH) – NANTES
II - Urgences neurologiques médicales et chirurgicales.	15	15		Pr. D. SCAVARDA et Pr. J. MANCINI (PU.PH) - CHU – MARSEILLE
III - Urgences métaboliques -infectieuses - Urgences toxicologiques - intoxications volontaires et accidentelles.	15	15		Pr D. PATERON (PU.PH) PARIS et Dr. C. HERMAND (PH) Hôpital St Antoine PARIS
IV - Abdomen douloureux –conduite à tenir devant un abdomen aigu ; - Abdomen traumatique – traumatismes viscéraux et pariétaux de la cavité abdominale ;	15	15		Pr. O. ARMSTRONG (PU.PH) CHU – NANTES
V – Urgences gynécologiques et obstétriques	15	15		Pr J. LEVESQUE(PU.PH) RENNES et Dr E. DARNIS (PH) NANTES
VI - SAMU et Médecine de Catastrophes	15	15		Dr E. LEGEARD (PH) NANTES
TOTAL	90	90		

7 – Validation

7.1 – Gestion des examens

--

7.2 - Contrôle des connaissances

Un examen validant sous forme de Q.C.M. pour l'ensemble des 3 modules aura lieu à la fin de la première année d'enseignement. Durée deux heures, noté sur 60.

Le passage en seconde année n'est pas conditionné par la note obtenue à la première session puisqu'il s'agira d'une moyenne globale à la fin des deux années qui doivent être consécutives.

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

A la fin de la 2e année d'enseignement, une évaluation finale aura lieu - également sous forme de Q.C.M., pour l'ensemble des 3 modules, éventuellement pour ceux de 2^e année. Durée deux heures, noté sur 60.

Le D.I.U. est obtenu après :

- Validation des deux années : moyenne à l'ensemble des évaluations (6 modules)

Il n'y a pas de seconde session

7.3 – Jury

Préciser sa composition pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

Nom - Prénom	Grade
Président du jury - Olivier ARMSTRONG	<i>Professeur des Universités Praticien hospitalier Nantes</i>
Vice(s)-Président(s) - Dominique PATERON	<i>Professeur des Universités Paris VI St Antoine Praticien hospitalier</i>
Autres membres	
Peuvent être membres du Jury, les enseignants ayant participé à la formation.	

8 – Tarification du diplôme

8.1 Encaissements :

Service financier UFR de médecine / Agence Comptable Université de Nantes

8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation : **Hanoi et Ho Chi Minh**

Tarif 1

Tarif plein : **200 euros par an**

Tarif 2

Abattement de 25%

Public concerné :

Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

Tarif 4

Abattement de 75%

Public concerné :

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

9- Budget

9.1 - Gestion financière

Service Financier Médecine

9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (3 Enseignants Chercheurs)	(225hx40.91)	9204.75	Tarif 1	80	200
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)			Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		9204.75			
Frais de déplacement + visa		4284			
Restauration + hôtel		1391.25			
Communication, promotion					
Locaux					
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel					
Reversement services centraux		1120			
			80 étudiants x 200 euros		
TOTAL CHARGES		16000	TOTAL RECETTES		16000

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
16000	80	200
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
9204.75	80	115

Inscription des étudiants pris en charge par le Président de l'Université de Médecine de Hanoi pour 80 étudiants et le Recteur de l'Université de Médecine de Pham Ngoc Thach de Ho chi Minh Ville pour 80 étudiants.

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
CAMPAGNE 2014**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

1 - Fiche d'identité

Création

X Renouvellement

Modification

Intitulé : Diplôme d'Université Orthopédie pour les Pharmaciens
Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences, Technologies, Santé

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

UFR DE SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

Service de formation continue, UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Responsable de la formation :

Professeur Gael GRIMANDI, PU-PH

U.F.R. de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :

Dr Aude VEYRAC, MAST

Téléphone : 02.53.48.41.15 / email : fc.pharma@univ-nantes.fr

Localisation des enseignements :

U.F.R. de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Date de la 1^{ère} habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

1987

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	9 septembre 2014
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CFVU (Création ou renouvellement)	Favorable	20 novembre 2014
CFVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

La loi de Modernisation Sociale et le Code de Santé Publique fixent les critères de compétences nécessaires à l'obtention de l'agrément des fournisseurs d'articles de petit appareillage d'orthopédie aux assurés sociaux. Ne peuvent être agréés que les pharmaciens diplômés, ayant suivi avec succès une formation complémentaire dispensée par les Facultés de Pharmacie. L'UFR des Sciences Pharmaceutiques et le Service de Formation Continue de l'Université ont créé ce diplôme qui fonctionne, en formation continue, depuis 1987.

2.2 - Objectifs du diplôme

- Etudier l'environnement juridique et économique de l'orthopédie
- Réviser les différentes parties anatomiques (abdomen, rachis, système veineux et lymphatique, articulations...), leurs pathologies, les solutions d'appareillage et d'orthèses.
- Interpréter une prescription, dialoguer avec le prescripteur
- prendre les mesures du patient pour une parfaite application de l'appareillage, effectuer les essayages et les finitions, contrôler sa tolérance et son efficacité fonctionnelle immédiate.
- Concevoir et fabriquer ou faire fabriquer l'appareil conformément aux mesures du patient et à sa pathologie, le modifier éventuellement ou effectuer les retouches nécessaires.
- Conseiller le patient sur la bonne application, l'entretien, l'observance de son appareillage.

2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Cette formation permet aux pharmaciens diplômés de dispenser en officine les orthèses, les prothèses externes, appareillage et dispositifs médicaux selon ou non leur inscription sur la Liste des Produits et Prestations Remboursés (LPPR). Il s'agit d'un diplôme complémentaire conduisant à une spécialisation professionnelle.

2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Pharmaciens d'officine

2.5 - Partenariats :

Avec des professionnels spécialisés du secteur médical et paramédical concerné.

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
 - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus)
 - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Les diplômés sont des professionnels déjà en exercice donc il n'y a pas intérêt à les suivre.

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Non

3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit :

Etre titulaire, avant 1981, du diplôme de pharmacien, ou, après 1981, du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, et en exercice professionnel officiel.

Conditions supplémentaires éventuelles : Aucune

Concernant les praticiens étrangers, leur diplôme doit être reconnu par l'Etat français.

3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu :

3.4 - Procédures de recrutement

Dossier de candidature avec copie du diplôme de pharmacien ou de docteur en pharmacie.
Lettre de motivation + argumentation, justificatifs et entretien éventuel

3.5 – Inscriptions

Service de formation continue, UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1^{ère} année d'habilitation :

Président :

Monsieur G. GRIMANDI – PU-PH UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Vice-Président :

Madame S. PLESSARD - Professeur UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Autre membre :

Madame Aude VEYRAC – MAST, Pharmacien

3.7 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement : celle de la commission de recrutement

3.8 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : 20
- . Effectif maximal : 30 + ou – 10% sur accord du responsable pédagogique

4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:

4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : 3 semaines
 Date de début des cours : une session par an aux mois de mars et avril
 Période de stage :
 Période des sessions d'examen : à la fin de la session

4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI NON
 (sous réserve de l'habilitation)
 Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI NON
 Part respective si EAD+présentiel :

5 - Bilan (en cas de renouvellements)

5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		24		28		32		32
Présents		22		28		32		32
Admis		22		28		32		32

5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Apprenants déjà dans la vie professionnelle. Atout pour un recrutement en tant qu'adjoint dans une officine. Diplôme impératif pour pouvoir dispenser les petits appareillages aux assurés sociaux dans les officines.

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

<p>Epaule, coude, poignet, main Rappel anatomiques des articulations, mobilité et amplitudes- principes de limitation des mouvements Pathologie nécessitant le port d'orthèses et d'attelles : accidents articulaires et musculaires, tendinopathies, fractures, pathologies inflammatoires Principes d'appareillage de ces articulations Prises de mesures, application Bandage et attelles d'épaule, coude et poignet Orthèses thermoformables statiques et fonctionnelles</p>	2			Ronan GUILLOU	Orthopédiste	PH CHU Nantes
<p>Pédiatrie</p>	2			Véronique DIXNEUF	Rhumatologue	Libéral
<p>CFAO – visite de site</p>	4			Antoine HAMEL	Pédiatre	CHU Nantes
				Aude VEYRAC	MAST	UFR de Pharmacie
<p>Unité 6 : Les articulations du membre inférieur Hanche-genou-cheville Rappels anatomiques des articulations, mobilité et amplitudes – principes de limitation des mouvements Pathologie nécessitant le port d'orthèses et d'attelles : accidents articulaires et musculaires, tendinopathies, fractures, pathologies inflammatoires Principes d'appareillage de ces articulations Prises de mesures, application Contention élastique, attelles, coussin, harnais, attelles de hanche Attelles releveurs de pied La chaussure thérapeutique de série : description – application</p>	<u>5</u>					
	2			Ronan GUILLOU	Orthopédiste	
	3			Frédérique NOUGAREDE	Médecin rééducateur	
<p>Unité 7 : Podologie – L'orthèse plantaire Rappels anatomiques du pied Le pied en dynamique – les mouvements autorisés – positions du pied Pathologies nécessitant la mise en place d'une orthèse L'examen clinique du pied – confirmation de diagnostics Conception d'une orthèse plantaire Application, essayages, conseils Conseils de sous-traitance, fabrication Les chaussures « premiers pas »</p>	<u>11</u>					
	3			Frédérique NOUGAREDE	Médecin rééducateur	
	8			Isabelle UDREA	Pharmacien libéral titulaire	
<p>Unité 8 : Appareillage spécial: La reconstruction mammaire Grands brûlés et cicatrisation : vêtements compressifs, mécanismes d'action : Rappels physiologiques, pathologiques, les modes opératoires– lymphoedème Les prothèses externes : description, prise de mesures, conseils, application Manchon pour lymphoedème Prothèses mammaire, aspect pratique : Prises de mesures – essayage – application</p>	<u>10</u>					
	2			Franck DUTEILLE	Prof. Chirurgie plastique	
	6			Aude VEYRAC	MAST	UFR de Pharmacie
	2			Stéphanie. SORIN	Pharmacien libéral titulaire	
<p>Unité 9 : Thermoformage Les matériaux, les grands principes du thermoformage, techniques de fabrications et patrons.</p>	<u>4</u>			Aude VEYRAC	MAST	UFR de Pharmacie
Module Enseignement pratique et dirigé = 54 heures						
<p>Interpréter une prescription (choisir si nécessaire l'appareillage selon la pathologie concernée), dialoguer avec le prescripteur de l'application de l'appareillage, vérifié que l'appareillage est</p>		10		Aude VEYRAC	MAST	UFR de Pharmacie

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

conforme à la prescription. Conseiller le patient sur la bonne application, l'entretien, l'observance de son traitement.						
Prendre les mesures du patient pour une parfaite application de l'appareillage : - Bas bandes - Attelles, orthèses : Membres inférieurs - Strapping		4		Stéphanie SORIN	Pharmacien libéral titulaire	UFR de Pharmacie
		4		Aude VEYRAC	MAST	
		4		Frédéric. REBIERE	Kinésithérapeute libéral	
Podologie		8		Isabelle UDREA	Pharmacien libéral titulaire	
Thermoformage : Réalisation d'orthèses.		8		Isabelle UDREA Stéphanie SORIN Aude VEYRAC	Pharmacien libéral titulaire Pharmacien libéral titulaire MAST	UFR de Pharmacie
Reconnaissance de matériel		8		Aude VEYRAC	Pharmacien MAST	UFR de Pharmacie
Commentaire de prescription		4		Aude VEYRAC Stéphanie SORIN	Pharmacien MAST Pharmacien libéral titulaire	UFR de Pharmacie
Analyse des pratiques		3		Aude VEYRAC	Pharmacien MAST	UFR de Pharmacie
Synthèse du DU		1		Aude VEYRAC Gaël GRIMANDI	Pharmacien MAST PU-PH	UFR de Pharmacie UFR de Pharmacie
Total.....	66	54				

7 – Validation

7.1 – Gestion des examens

La gestion des salles, des surveillances, des dates et de leur affichage est faite par le service de la formation continue pharmaceutique de l'UFR de sciences pharmaceutiques et biologiques, de même que la collecte des sujets et la correction des copies.

La saisie des notes, l'établissement des relevés de notes et des diplômes sont gérés par le service de la scolarité.

7.2 - Contrôle des connaissances

Article 1

L'épreuve comporte 2 UV, une partie théorique et une partie pratique de 60 points chacune. Pour valider chaque UV le candidat doit avoir une note égale ou supérieure à 30 points et une note au moins égale à 8 dans chacune des sous épreuves. Toute note supérieure ou égale à 50% des points est conservée pour la 2^{ème} session.

Le diplôme n'est attribué qu'après validation des 2 UV.

UV théorique : 60 points- épreuve écrite de 3 heures au total regroupant :

- Epreuve d'anatomie:/20
- Epreuve de pathologie:/20
- Epreuve de législation:/20

Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

UV Pratique : 60 points- durée totale 3 heures (écrit et/ou oral)

Epreuve de podologie : interprétation d'une empreinte et d'un examen clinique du pied ; établissement de la correction avec choix des éléments correcteurs et positionnement de ces éléments sur l'empreinte : /20
Epreuve de reconnaissance du matériel : 20 appareils avec description et application, choisis sur la liste: /20
Epreuve de facturation : exercices à partir de cas pratiques : choix de l'appareillage, argumentaire et facturation à partir du LPP : /20

Une session d'examen est prévue par formation. Une deuxième session est ouverte aux candidats ajournés à la première session et à ceux n'ayant pu se présenter à cette première session pour des raisons de force majeure, motivées au plus tard dans la semaine suivant l'épreuve et approuvées par le Doyen de la faculté.

Article 2

Le jour, l'heure et le lieu de l'examen sont proposés par le responsable du diplôme. Ils sont arrêtés par le Doyen de la faculté et communiqués le 1^{er} jour du DU.

Article 3

Les sujets de l'épreuve sont proposés par le responsable du diplôme et arrêtés par le Doyen de la faculté

Article 4

Dispositions applicables dans les salles d'examen :

Les candidats sont convoqués un quart d'heure avant le début de l'épreuve. L'accès des salles est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Nul n'est autorisé à quitter la salle d'examen :

- Dans la première demi-heure qui suit le début de l'épreuve lorsque celle-ci dure une heure.
- Dans la première heure qui suit le début de l'épreuve lorsque celle-ci excède une heure.

Un contrôle d'identité est effectué lors de chaque épreuve. Tout candidat quittant la salle doit remettre sa copie. Les candidats ne doivent avoir auprès d'eux aucun document en dehors de ceux qui sont autorisés pour l'épreuve.

En cas de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant prend toute mesure pour faire cesser l'incident "sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats". Mention de l'incident est faite au procès-verbal en vue des suites qui lui seront données.

7.3 - Jury

Composition:

Président :

Monsieur Gaël GRIMANDI - PU-PH, UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Vice-président :

Madame Sylvie PLESSARD - PU-PH, UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Autres membres :

Dr Aude VEYRAC - Pharmacien MAST - UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Dr Stéphanie JUMEL - Pharmacien

8 – Tarification du diplôme

8.1 Encaissements :

Service de formation continue, UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors droits annexes.

Tarif 1

Tarif plein : 1 564 €

Public concerné : professionnels titulaires, avant 1981, du diplôme de pharmacien, ou, après 1981, du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, et en exercice professionnel officinal.

Tarif 2

Abattement de 25% : 1 173 €

Public concerné :

- les étudiants ayant validé leur 6^{ème} année de Pharmacie et soutenu leur thèse à la faculté de Nantes, depuis moins de 2 ans,
- les étudiants inscrits à l'Université de Nantes la même année.

Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

Tarif 4

Abattement de 75%

Public concerné :

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
34	16	33	5,1	88,1

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année.

9- Budget

9.1 - Gestion financière

Service de formation continue, UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	6.5	287.95 €	Tarif 1	10	16 500 €
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	3	132.90 €	Tarif 2	10	12 590 €
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	143.5	8 512.42 €	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		8 933.27 €			
Frais de déplacement		1 000 €			
Restauration		500 €			
Communication, promotion		500 €			
Locaux		3 477.98 €			
Equipement, matériel		3 290.25 €			
Amortissement					
Frais de personnel		6 300 €			
Reversement services centraux 5 % recettes		1 368.50 €			
Droits universitaires : 86 €		1 720 €			
Reversement droits de TP UFR : 100 €		2 000 €			
TOTAL CHARGES		29 090 €	TOTAL RECETTES		29 090 €

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
29 090 €	20	1 454.50 €
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
153	20	446.66 €

Visa Directeur de la composante de rattachement
Le 10 septembre 2014

Pr Virginie FERRÉ